

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité



MINISTERE DU BUDGET

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE PLURIANNUELLE

(CBMT/CDMT 2020-2022)

Juin 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	3
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
Objectifs de développement	5
Principaux défis du développement.....	6
Chapitre 1. Développements macroéconomique récents et perspectives	7
<u>1.1</u> Contexte Macroéconomique.....	7
1.2 Contexte international, développements et perspectives	7
<u>1.3.</u> Développements récents et perspectives nationales	8
1.4. Perspectives à moyen terme	10
CHAPITRE 2. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE PREMIER TRIMESTRE 2019.....	12
2.1 Exécution des recettes	12
2.2 Exécution des dépenses	14
<u>2.3.</u> SOLDE BUDGETAIRE.....	15
<u>2.4.</u> Financement du solde	
4-1. Ressources de financement	Erreur ! Signet non défini.
4-2. Charges de financement	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE 3. CADRE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME 2020-2022	16
3.1. Evolution des agrégats budgétaires sur la période.....	17
3.2 Dépenses.....	20
3.3 Soldes budgétaires et financements.....	27
3.4 Mesures de politique budgétaire.....	28
Risques budgétaires.....	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE 4. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES	31
4.1. Les réalisations récentes dans les stratégies nationales et sectorielles (2014-2016)	31
4.2 PERSPECTIVES.....	34
CHAPITRE 5. ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRE ET STRATEGIE DE LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE	36
5.1. Analyse des risques budgétaires	36
5.2. Stratégie de la gestion de la dette publique	36
CONCLUSION	37
Liste des tableaux	39
Liste des graphiques	39
CBMT/CDMT global 2019-2021	39
Glossaire.....	40

INTRODUCTION

Le Document de Programmation Budgétaire Pluriannuelle 2020-2022 s'inscrit dans la dynamique de la transparence budgétaire et contribue à accroître la lisibilité du parlement sur la trajectoire des finances publiques conformément aux dispositions de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances et du décret portant cadre de gouvernance des finances publiques.

Le débat d'orientation budgétaire participe au développement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée Nationale qui est désormais associée à la définition de la politique budgétaire et informée sur l'évolution des finances publiques à moyen terme.

Ce débat permet au Gouvernement de présenter les grandes orientations de la politique des finances publiques et les priorités budgétaires pour la période 2020-2022 sur la base du cadrage macroéconomique et des objectifs du PNDES.

La procédure budgétaire comporte désormais deux étapes nouvelles :

- L'arbitrage d'un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) par le Conseil des Ministres et la communication d'une lettre de cadrage signée par le Premier Ministre à l'attention des différents chefs de départements ministériels et Institutions reprenant les orientations du CBMT et les enveloppes plafonds du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) global ;
- L'organisation d'un débat d'orientation budgétaire au niveau de l'Assemblée Nationale portant sur le cadrage budgétaire à moyen terme et CDMT présenté par le gouvernement.

La programmation budgétaire triennale glissante offre une perspective à moyen terme des grands agrégats de la politique budgétaire globale (recettes, dépenses, solde et moyens de financement) et des priorités sectorielles. Elle repose sur les hypothèses d'évolution du cadre macroéconomique notamment le Produit Intérieur Brut, le taux de croissance, le taux d'inflation, le taux de change, le volume des importations et des exportations. La programmation à moyen terme s'appuie sur le CBMT (Cadre Budgétaire à Moyen-Terme), les CDMT « globaux » ainsi que les CDMT « sectoriels ».

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2020-2022 fixe sur trois ans l'évolution des principaux agrégats des finances publiques. Il est établi sur la base d'hypothèses macroéconomiques ainsi que d'estimations des ressources et charges publiques.

Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme global (CDMT global) 2020-2022 détermine, sur les trois années, la répartition entre les différents ministères des dépenses budgétaires programmées dans le cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT).

Le cadrage budgétaire à moyen terme constitue ainsi un instrument de pilotage de la préparation du budget en vue d'une utilisation optimale des ressources, conforme aux priorités définies par le Gouvernement.

L'approche pluriannuelle de la préparation budgétaire permet d'assurer une meilleure cohérence entre le budget et les politiques et plans de développement reflétés dans le Plan National de Développement Economique et Social.

L'objectif principal du Plan National de Développement Economique et Social est d'accélérer la transformation structurelle de l'économie guinéenne pour baliser le chemin de l'émergence. En cohérence avec les quatre piliers du PNDES, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Mettre en place un Etat de droit respectueux des droits humains ;
- Renforcer la crédibilité et l'autorité de l'Etat et poursuivre la réforme de l'administration publique pour en faire un instrument efficace au service des citoyens et de l'économie ;
- Réduire la pauvreté, les inégalités sociales et les disparités régionales ;
- Réaliser une croissance économique solide, soutenue, durable et pro-pauvre ;
- Elever le revenu de l'ensemble de la population et améliorer ses conditions de vie ;
- Accroître les opportunités d'emploi et de revenu des populations, notamment les couches vulnérables ;
- Améliorer les infrastructures et assurer l'accès des populations à des services sociaux de qualité ;
- Assurer la protection de l'environnement et de l'écosystème ;
- Renforcer les capacités humaines et promouvoir les femmes et les jeunes.

Ces objectifs doivent être soutenus par des politiques macroéconomiques et des stratégies et programmes sectoriels appropriés qui prennent en compte les contraintes et défis majeurs inhérents à tout processus de développement.

Ce document de programmation budgétaire pluriannuelle (CBMT-CDMT 2020-2022) qui ne couvre pas les budgets des collectivités locales et des établissements publics administratifs décrit dans son premier chapitre les développements macroéconomiques récents et les perspectives à moyen terme. Le deuxième chapitre est consacré à la situation de l'exécution budgétaire au premier trimestre de l'exercice 2019 et le Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2020-2022 est traité dans le troisième chapitre. Les quatrième et dernier chapitre, sont consacrés à la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles ainsi qu'à l'analyse des risques budgétaires et la stratégie de la gestion de la dette publique.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) est un instrument d'encadrement de la préparation du budget dans le sens d'une utilisation optimale des ressources mobilisables conformément aux priorités définies dans le Plan National de Développement Economique (PNDES 2016-2020). Il est un outil de programmation triennale glissante qui permet d'offrir une perspective à moyen termes des agrégats de la politique budgétaire globale et des priorités sectorielles. Le CBMT, instrument de pilotage de la préparation du budget, est élaboré sur la base des hypothèses du cadrage macro-économique, des choix stratégiques et des données récentes et objectives sur la conjoncture nationale et internationale.

Pour le CBMT 2020-2022, la projection des finances publiques est établie sur la base d'une prévision de croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) de 6,0% en 2020 et 2021 et 6,9 en 2022. Ce CBMT repose sur des hypothèses macro-économiques ainsi que d'estimations de ressources et charges publiques.

La préparation budgétaire à moyen terme permet d'assurer une meilleure cohérence entre le budget et les politiques et actions prioritaires inscrit dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020).

Les orientations stratégiques du développement sont définies sur la base des axes prioritaires issus de l'enquête sur les aspirations de la population réalisée en 2012, de l'analyse structurelle des variables clefs de la Guinée, des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'Agenda 2063, de la Stratégie de relance et de Résilience post-Ebola, de l'évaluation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté III et du projet de société du Président de la République. Ces orientations stratégiques reposent sur quatre piliers à savoir : (i) la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable ; (ii) la transformation économique durable et inclusive ; (iii) le développement inclusif du capital humain ; et (iv) la gestion durable du capital naturel.

Objectifs de développement

Le PNDES, outil d'opérationnalisation de la Vision Guinée 2040 sur la période 2016-2020, se fixe comme objectif global, de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable. En cohérence avec ses quatre piliers, il vise spécifiquement à :

- consolider l'Etat de droit, la démocratie, la sécurité et la cohésion sociale ;
- rendre l'action publique efficace, efficiente, inclusive et durable ;
- réaliser une croissance économique forte, inclusive et durable ;
- améliorer la qualité et les conditions de valorisation du capital humain ;
- faire la promotion des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap et des enfants ;
- protéger, entretenir et valoriser les actifs naturels ;
- améliorer la qualité du cadre de vie ; et
- renforcer la résilience face aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques.

Ces objectifs doivent être soutenus par des politiques macroéconomiques et des stratégies et programmes sectoriels appropriés qui prennent en compte les contraintes et défis majeurs inhérents à tout processus de développement.

Principaux défis du développement

Le choix de la Guinée d'engager une planification stratégique pour le développement à moyen terme offre de nouvelles perspectives et trace une nouvelle voie pour faire face aux défis majeurs en vue de réaliser les objectifs du PNDES 2016-2020. Dans cette optique, les défis majeurs ci-après devront être pris en compte pour réaliser le PNDES. Il s'agit:

- d'améliorer la gouvernance dans toutes ses dimensions (politique, sociale, économique, financière, administrative, locale et environnementale) ;
- de promouvoir une croissance de qualité (forte, inclusive et soutenable) ;
- de maîtriser la croissance démographique et d'assurer la sécurité alimentaire ;
- de résoudre le problème crucial du chômage et accroître les revenus des ménages ;
- d'accroître l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, hygiène et assainissement) ; et
- de gérer durablement les ressources naturelles (ressources en eau, ressources forestières, ressources halieutiques) et de renforcer la protection de l'environnement.

CHAPITRE 1. DEVELOPPEMENTS MACROECONOMIQUES RECENTS ET PERSPECTIVES

1.1. Contexte macroéconomique

Les premiers mois de l'année 2019 ont été marqués par un accroissement des tensions géopolitiques et commerciales, ainsi que par une accentuation des risques de conflits sur fond d'élargissement des zones victimes d'attaques terroristes. Parallèlement, le Brexit tarde à se dénouer tandis que le repli identitaire réduit les opportunités multilatérales de coopération. Ces tensions, et la propension au protectionnisme qui les accompagne, génèrent de l'inquiétude et de l'incertitude. Subséquemment, la tendance baissière de l'activité mondiale persiste et les perspectives globales sont empreintes de ralentissement. Le commerce international, le cours des matières premières et les marchés financiers en sont négativement affectés.

Malgré ce contexte international défavorable, les pays d'Afrique Sub-saharienne continuent de bénéficier de prévisions optimistes de croissance, soutenues par la bonne dynamique des pays pauvres en ressources naturelles. La suite de cette note synthétise (i) le contexte international, (ii) les récents développements économiques domestiques et (iii) les perspectives associées.

1.2. Contexte international, développements et perspectives

L'économie mondiale est contrainte par des barrières commerciales qui ralentissent le commerce et la croissance du PIB mondial. Le FMI prévoit un léger rebond au second semestre, toutefois, la crainte d'une croissance décevante persiste. L'inflation reste globalement modérée, principalement tirée par la hausse du prix du pétrole.

1.2.1. La croissance globale s'accélère légèrement, mais elle reste fragile

La croissance mondiale devrait ralentir en 2019 à 3,3 % après 3,6% en 2018 et 4% en 2017. Toutefois, malgré un début d'année 2019 difficile, la croissance impulsée par la demande privée devrait s'accélérer au deuxième trimestre 2019, notamment aux USA et dans les pays avancés, ainsi que dans la majorité des pays émergents. Cependant les risques qui modèrent cet élan sont nombreux et plus incisifs, en lien avec la faiblesse persistante de la production industrielle et de l'investissement dans les pays avancé et émergents, ainsi qu'avec les tensions commerciales. Depuis la crise de 2008-2009, les volumes du commerce international ne se sont pas contractés deux trimestres consécutifs, se fût le cas au terme du premier trimestre 2019.

La croissance des économies avancées devrait ralentir à 2% en 2019 contre 2,3% en 2018, avant de tomber à 1,7% en 2020. Relativement vigoureuse, l'économie américaine continue de croître à un rythme supérieur à celui des autres économies avancées. Au terme d'un premier trimestre favorable, les prévisions de croissance des USA ont été rehaussées à 2,5% pour 2019. Cette performance est expliquée principalement par une contribution plus élevée à la croissance des exportations nettes et par l'accumulation de stocks. La poursuite de l'expansion du crédit favorisée par une politique monétaire qui demeure accommodante a également soutenue cette évolution. Toutefois, un ralentissement de la croissance américaine est projeté au cours des prochains trimestres, en raison d'une consommation privée ralentie et du contraste entre la tendance de l'activité et l'évolution du marché du travail.

Dans la Zone Euro, la croissance réelle en glissement trimestriel s'est redressée à 0,4% au premier trimestre 2019. Ce redressement est porté par l'évolution favorable de la croissance en Espagne et par la reprise en Allemagne. Les moteurs de la croissance continuent d'être la

consommation intérieure et les investissements privés. Malgré une bonne performance au premier trimestre 2019 et une stabilité espérée au deuxième trimestre, les craintes relatives à la rentrée de la Zone Euro en récession à court terme n'ont pas été dissipées. Les projections pour la fin de l'année 2019 admettent un ralentissement de la croissance du PIB réelle de la Zone à 1,6% en 2019 contre 1,8% en 2018. Le dénouement incertain du Brexit contribue à cette perspective négative.

Dans les pays émergents et en Afrique sub-saharienne, les projections de croissance demeurent vigoureuses. Les prévisions de croissances ralentissent dans les pays émergents tandis qu'elles sont optimistes dans les pays d'Afrique Sub-saharienne. La croissance des économies émergentes ralentirait légèrement à 4,5% en 2019 contre 4,6% en 2018. En Afrique subsaharienne les prévisions de croissance indiquent une accélération de la croissance à 3,5% en 2019 puis à 3,6% en 2020, contre de 2,9% en 2018. Cette accélération sera principalement induite par la reprise au Nigeria et en Afrique du Sud. Cependant, ces pays sont dépendants de leurs exportations de matières premières dont les marchés sont orientés défavorablement.

1.2.2. Commerce mondial en faible baisse, en lien avec les guerres commerciales latentes

Le commerce mondial est défavorablement orienté. La croissance du volume des échanges de marchandises devrait s'établir à 2,6% en 2019, contre 3,0% en 2018. En rythme trimestriel se niveau correspond à deux trimestres consécutifs de contraction. Toutefois, si les tensions commerciales s'apaisent, le taux de croissance des échanges pourra se redresser à 3,0% en 2020. Les progrès dans les négociations entre les Etats-Unis et la Chine suggèrent la vraisemblance d'une telle amélioration, mais le maintien des tarifs douaniers continue d'affecter la chaîne des approvisionnements à court terme.

En 2018, le commerce des marchandises a augmenté de 10% en valeur pour s'établir à USD19 480 milliards. Parallèlement, la valeur des échanges de services a augmenté de 8% pour atteindre USD 5 800 milliards.

Le marché des produits de base enregistre une augmentation de la volatilité des cours consécutives à la chute brutale du cours du pétrole au dernier trimestre 2018. Les cours des autres produits de base ont aussi fléchi sous l'effet de l'affaissement de la demande chinoise et cette tendance baissière des cours devrait persister en 2019 et en 2020.

1.2.3. L'orientation de l'inflation globale à la hausse subsiste, hors Afrique

L'inflation reste modérée. Elle devrait atteindre dans les pays développés 1,6% en 2019, contre 2% en 2018. Dans les pays émergents, la baisse de l'inflation sera moins forte à 4,8% en 2019 contre 4,9% en 2018. En Afrique subsaharienne le taux d'inflation moyen devrait tomber à 8,1 % en 2019 contre 8,5 % en 2018. L'inflation est principalement confortée par ses composantes volatiles, notamment la hausse du cours du pétrole et des phénomènes saisonniers exceptionnels. La perspective d'un ralentissement de l'économie mondiale et son incidence sur la demande de pétrole devrait contribuer à la stabilité prévue des prix.

1.3. Développements récents et perspectives nationales

L'économie Guinéenne maintient sa dynamique de croissance vigoureuse, malgré un relatif ralentissement. Cette vigueur est soutenue par le secteur minier en expansion constante ces dernières années. L'inflation demeure à un chiffre, mais l'évolution des prix à long terme est défavorable. Les efforts d'assainissement des finances publiques se poursuivent, sous une vigilance accrue pour en limiter les effets sur les investissements publics et le secteur social.

Le déficit courant augmente, toutefois la Banque Centrale renforce ces réserves de change qui ont atteint 3,6% des importants en fin mars 2019. Ces performances sont associées à un contexte social relativement apaisé mais fragile. Les revendications catégorielles demeurent, de même que l'impatience sociale par rapport à l'accès et à la qualité des services publics. La suite de cette section récapitule successivement (2.1) le cadre macroéconomique domestique, (2.2) la situation monétaire et de crédit et (2.3) les échanges extérieurs.

1.3.1. Croissance ralentie mais vigoureuse et persistante

La croissance du PIB réel est estimée à 6 % en 2018, contre 10% en 2017 et 10,8 % en 2016. Cette vigoureuse accélération situe la trajectoire de croissance du PIB à un niveau médian de 10%, durant les trois dernières années, supérieur aux 6% projetés par le PNDES. Elle est soutenue par l'augmentation des productions minière et énergétique, le renforcement du secteur manufacturier et l'expansion de l'activité commerciale. La faible diversification des sources de cette croissance qui repose sur les exportations de matières premières suggère la poursuite des efforts de transformation et d'inclusion. Les marchés sont durablement orientés à la baisse. L'anticipation des effets de la persistance de cette orientation négative des marchés et des mesures adéquates de mitigation constitue un des principaux défis de la gestion macrobudgétaire des prochains trimestres.

La croissance projetée de 2019 est de 5,9. Elle est principalement soutenue par les exportations minières, ainsi que par la construction, les productions agricoles et le commerce. Les contributions des secteurs d'activité à cette performance se présentent comme suit :

i. Le secteur primaire : La croissance du secteur primaire s'est située à 5,1% en 2018 contre 5,2% en 2017. En 2019 et en 2020, elle devrait se contracter à 4,1%, puis à 3,4% respectivement. Les performances du secteur sont portées par l'élevage et l'agriculture dont la tendance baissière contrarie l'expansion dans le secteur. La baisse des importations de riz et l'augmentation modérée du prix du riz local observées au premier trimestre 2019, confortent cette projection.

ii. Le secteur secondaire : La croissance du secteur secondaire a drastiquement ralenti à 8,8% en 2018 contre 25,3% en 2017, en lien avec l'atténuation non compensée de l'accélération des activités extractives et de la production d'électricité, en raison de la stabilisation des plans d'exploitation. La vigoureuse accélération soutenue du sous-secteur construction n'a réussi à contenir cette décélération. Une faible accélération est espérée en 2019 avec un taux de croissance du secteur estimée à 9%, suivi d'une baisse à 8,8% en 2020. Les observations du premier trimestre 2019 indiquent une reprise de la production bauxitique, contrariée par la baisse des productions d'or et de diamant. Les productions manufacturières, sont stables dans la période, mais une accélération est anticipée à partir de 2020.

iii. Le secteur tertiaire : En 2018, la croissance du secteur tertiaire a été la plus faible à 4%, malgré une accélération par rapport au 2,9% de 2017. La contribution du secteur tertiaire à la croissance reste pénalisée par l'approche d'estimation du PIB et par des insuffisances statistiques. Les apports des sous-secteurs actifs de la télécommunication, de l'hôtellerie et de la restauration sont sous-estimés et le commerce demeure largement informel. Une faible accélération à 4,1% est estimée pour la fin d'année 2019, suivie d'une stabilisation à 4,3% en 2020.

1.3.2. Monnaie et crédit : inflation à un chiffre, mais des pressions inflationnistes accrues

L'inflation reste à un chiffre à 9,8% en décembre 2018, mais elle est défavorablement orientée depuis 2017. En début d'année 2019, une légère contraction a été observée en mars 2019. L'inflation en glissement annuel s'est alors établie à 9,7 %. L'inflation sous-jacente a augmenté à 4,4%, suggérant une dimension structurelle qui mériterait d'être approfondie.

La masse monétaire a progressé de 10,2% en décembre 2018 par rapport à décembre 2017, pour s'établir à (GNF 24 746,38 milliards. Cet accroissement s'est accompagné d'une augmentation des avoirs extérieurs de +37,7% et des avoirs intérieurs +2,4%. Le crédit au secteur public a atteint 54,0% de la masse monétaire (+20,2%) tandis que le crédit à l'économie (38,8% de M2) a augmenté de 16,8%.

1.3.3. Finances publiques : maîtrise continue du déficit

Le déficit a été réduit de 0,8 points en s'établissement à 1,2% du PIB en 2018 contre 2% en 2017. La hausse de 11,3% de la mobilisation des recettes ainsi que l'accroissement modéré des dépenses de 6% ont favorisé cette évolution.

1.3.4. Soldes extérieurs dégradés et déficits persistants

En décembre 2019, le solde des transactions courantes a été déficitaire de USD 360 millions en 2018 contre un excédent de USD 518,4 millions en 2017. Cette dégradation de la balance des transactions courantes est liée à la baisse du solde la balance commerciale induite par la baisse des exportations d'or, de diamants, de produits agricoles et des produits de pêche.

1.4. Perspectives à moyen terme

Les perspectives de croissance de l'économie Guinéenne sont favorables. En 2019, la croissance est projetée à 6%, soutenue par les performances des sous-secteurs des mines et de la construction. Le taux croissance moyen terme de la période 2019-2023 projeté à 8%. A cet effet, l'effort dans le domaine des infrastructures sera accru au-delà de 40% en lien avec une plus forte mobilisation des ressources, suite à l'établissement des contrats de performance avec les grandes régies de recette. La montée en puissance des impulsions de la Mission pour l'Amélioration de la Mobilisation des Recettes Intérieures (MAMRI) devrait accompagner cette évolution. Au plan social, l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de l'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) et la rationalisation espérée des interventions amélioreront l'efficacité des interventions.

En 2019, l'objectif budgétaire continuerait d'être la réalisation d'un excédent de base de 0,8 % du PIB, pour soutenir la stabilité macroéconomique. A cet effet, les efforts encourus se poursuivront pour favoriser la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires à hauteur de 0,4 % du PIB. Dans le même ordre, la rationalisation des dépenses publiques impliquera la mise en œuvre transparente du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, associée aux mesures d'accompagnement qui protégeront les plus vulnérables.

Au titre des réformes structurelles, la poursuite de la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT), la finalisation du cadre de partenariat PPP et du nouveau cadre de passation des marchés. De même, l'amélioration de la Gouvernance des entreprises publiques continuera d'être une préoccupation de manière limiter les risques budgétaires associés. La préservation de la viabilité de la dette publique intègre le remboursement de l'intérêt pour soutenir la croissance.

La politique monétaire sera prudente pour préserver une inflation modérée, la variation de la masse monétaire devrait être ramenée à un chiffre. De même, les réserves de change continueront d'être renforcées, notamment à travers une amélioration de la flexibilité du taux de change à travers la finalisation de la réforme du marché des changes.

Les bonnes perspectives susmentionnées sont sensibles à l'environnement international instable qui peut affecter les conditions de financement des projets et agir sur les prix d'équilibre des marchés. Au plan domestique, l'approche des échéances électorales interpelle l'ensemble des acteurs nationaux à plus d'efforts d'apaisement pour préserver un climat apaisé, favorable à la réalisation des prévisions. Une meilleure prise en compte des phénomènes climatiques et de leurs effets sur l'agriculture et le transport est également envisagée.

CHAPITRE 2. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AU PREMIER TRIMESTRE 2019

2.1 Exécution des recettes

L'exécution des recettes du budget de l'Etat au 31 mars 2019 se chiffre à 3 631,87 Mds contre un objectif à fin mars 2019 de 3 709,38 Mds, soit un taux d'exécution de 97,91%. Les recettes ainsi mobilisées se répartissent en recettes fiscales pour 3 426,66 Mds (94,35%), dons, legs et fonds de concours pour 106,87 Mds (2,94%) et les autres recettes pour 98,35 Mds (2,71%).

Sur la base des prises en charge comptable, le niveau global d'exécution des recettes se chiffre à 3 742,21 Mds.

Tableau 1: Exécution globale des recettes à fin mars 2019 (en milliards de GNF)

Libellés	LFI 2019	Situation à fin mars 2019			
		Prévision	Réalisation	Taux	Part
1 RECETTES FISCALES	17 558,17	3 645,92	3 426,66	93,99%	94,35%
2 DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	1 425,71	0,00	106,87	0	2,94%
3 AUTRES RECETTES	348,20	63,46	98,35	154,98%	2,71%
Total général	19 332,08	3 709,38	3 631,87	97,91%	100,00%

Sources : régies de recettes

2.1.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 3 426,66 Mds contre une prévision trimestrielle de 3 645,92 Mds soit un taux d'exécution de 93,99%.

Cette mobilisation résulte essentiellement des efforts enregistrés au niveau des impôts sur les biens et services pour 2 045,53 Mds (59,69%), les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales pour 913,98 Mds (26,67%) et les impôts sur les revenus, les bénéfiques et gains en capital pour 3 369,46 Mds (10,78%).

2.1.2 Dons, Legs et Fonds de concours

Sur une prévision en Loi de finances 2019 de 1 425,71 Mds, il a été exécuté au titre des dons, legs et fonds de concours 106,87 Mds, soit 7,50%. Cette exécution ne concerne que les dons affectés (dons projets).

2.1.3 Autres recettes

Les autres recettes ont été réalisées, au 31 mars 2019, à hauteur de 98,35 Mds sur une prévision trimestrielle de 63,46 Mds, soit un taux d'exécution de 154,98%. Ce niveau de réalisation porte sur les recettes diverses pour 81,10 Mds, soit 82,45%, les ventes de biens et services pour 17,20 Mds (17,49%) et les amendes, pénalités et confiscations pour 0,05 Mds (0,05%).

2.1.4 Réalisation des recettes par régie

Sur un objectif au 31 mars 2019 de 3 709,38 Mds, les régies financières ont mobilisé un montant de 3 525,00 Mds, soit un taux d'exécution de 95,03%.

Cette réalisation provient de la Direction Nationale des Impôts pour 1 448,23 Mds (41,08%), de la Direction Générale des Douanes pour 1 901,54 Mds (53,94%) et de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour 175,23 Mds (4,97%).

– **Direction Nationale des Impôts (DNI)**

A fin mars 2019, la Direction Nationale des Impôts a réalisé un montant de 1 448,23 Mds sur un objectif de 1 632,21 Mds, soit un taux de mobilisation de 88,83%. La moins-value qui se dégage est de 11,17%.

La part de chaque nature de recettes est par ordre d'importance de 67,67% pour les impôts sur les biens et services, 25,48% pour les impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital, 4,94% pour les impôts sur les salaires et la main d'œuvre, 13,27 Mds pour les autres recettes fiscales (0,92%) et 12,74 Mds (0,88%) pour les impôts sur le patrimoine.

Comparé à la prévision annuelle de 8 665,09 Mds, la DNI a réalisé au titre du premier trimestre 2019 un taux de 16,71%.

– **Direction Générale des Douanes (DGD)**

Les recettes mobilisées par la Direction Générale des Douanes, à fin mars 2019, se chiffrent à 1 901,54 Mds sur une prévision à fin mars de 1 777, 21 Mds, soit un taux de réalisation de 107,00%. Ce niveau de mobilisation des recettes douanières porte sur les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales pour 913,98 Mds et les impôts sur biens et services pour 987, 56 Mds.

L'exécution des impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales représente 43,99% de l'ensemble des recettes mobilisées par la DGD. Elle porte essentiellement sur les droits de douanes et autres droits à l'importation pour 692,35 Mds, soit 75,75% et les taxes à l'exportation pour 221,63 Mds, soit 24,25%.

En ce qui concerne les impôts sur biens et services, l'exécution représente 47,54% et porte sur les impôts généraux sur les biens et services pour 717,90 Mds (72,69%) et les accises pour 269,66 Mds (27,31%).

– **Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)**

A fin mars 2019, la recette centrale du Trésor a mobilisé 175,23 Mds sur un objectif trimestriel de 299,96 Mds, soit un niveau de réalisation de 58,42%. Cette réalisation concerne les recettes fiscales pour 76,88 Mds représentant 43,88% des recettes mobilisées par cette régie financière avec un taux d'exécution de 32,51% et les autres recettes pour 98,35 Mds constituant 56,12% du total de recettes, avec un taux d'exécution de 154,98%. Il convient de préciser que les recettes fiscales sont en grande partie constituées des recettes en devises du secteur minier pour lesquelles l'Agence comptable centrale du Trésor est comptable assignataire et de diverses redevances collectées par la Recette centrale du Trésor, en collaboration avec les services d'assiette des ministères sectoriels.

La contreperformance enregistrée au niveau de cette régie s'explique par les moins-values constatées sur les recettes fiscales 124,73 Mds atténuée par une plus-value enregistrée au niveau des autres recettes (34,89 Mds).

Il est à noter que les recettes fiscales collectées concernent essentiellement les taxes sur l'utilisation et l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des services.

L'exécution des autres recettes concernent les ventes de biens et services pour 17,20 Mds, les amendes, pénalités et confiscations pour 0,05 Md et les recettes diverses pour 81,10 Mds.

2.2 Exécution des dépenses

L'exécution des dépenses y compris FINEX au 31 mars 2019 se chiffre à 2 470,07 Mds contre un objectif trimestriel de 3 119,12 Mds soit un taux d'exécution de 79,19%. Comparée aux prévisions de la LFI 2019 de 22 312,13 Mds, l'exécution des dépenses y compris FINEX s'est située 11,07%.

L'exécution hors finex, base paiement, se chiffre à 2 040,19 Mds contre l'objectif trimestriel de 3 119,12 Mds, soit 65,41%. Cette exécution concerne les dépenses courantes pour 2 030,08 Mds (99,49%) et les dépenses d'investissement pour 439,99 Mds dont seulement 10,11 Mds en ressources propres (0,41%) et 429,88 Mds sur financement extérieur (17,40%). Cependant, les dépenses engagées se sont établies à 2 639,33 Mds, soit 77,30 % par rapport aux dépenses payées hors finex. Le niveau global d'exécution des dépenses, sur la base des prises en charge comptables y compris finex, se chiffre à 4 065,70 Mds.

2.2.1 Dépenses courantes

A fin mars 2019, sur un objectif trimestriel de 2 564,37 Mds, les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 2 030,08 Mds, soit un taux d'exécution de 79,16%. Cette exécution par titre se décompose ainsi qu'il suit :

- **Titre I : Charges financières de la dette**

Sur un objectif à mars de 298,00 Mds inscrit dans le plan d'engagement, les charges financières de la dette ont été payées à hauteur de 154,07 Mds, soit 51,70%. Cette exécution concerne les intérêts aux non-résidents pour 86,84 Mds et les intérêts aux résidents autres que les administrations publiques pour 67,23 Mds.

- **Titre II : Dépenses de personnel**

Au titre des dépenses de personnel, il a été réalisé, au 31 mars 2019, un montant de 1 195,67 Mds (103,05% sur un objectif de 1 160,31 Mds. Cette exécution concerne les salaires et traitements en espèces pour 1039,03 Mds contre un objectif de 993,64 Mds (104,57%) et les salaires et traitements en nature pour 156,64 Mds contre un objectif à fin mars de 135,66 Mds soit 115,47%. Les parts respectives des salaires en espèces et des salaires en nature dans le total de l'exécution sont de 86,90% et 13,10%. Le dépassement s'explique essentiellement par le rappel du salaire de certains enseignants et le paiement des salaires de nouveaux contractuels.

Sur la base prise en charge comptable, les dépenses de personnel ont été exécutées pour un montant de 1 015,47 Mds.

- **Titre III : Dépenses de biens et services**

Sur un objectif au 31 mars 2019 de 442,28 Mds, il a été exécuté au titre des dépenses de biens et services un montant de 319,04 Mds, soit un taux d'exécution de 72,14%.

- **Titre IV : Dépenses de transfert**

Les dépenses de transfert ont été exécutées à hauteur de 361,30 Mds sur un objectif à fin mars de 663,78 Mds, soit un taux d'exécution de 54,43%.

Sur la base prise en charge comptable, les dépenses de transfert se sont établies à 770,10 Mds. Par ailleurs, les dépenses engagées de la période se chiffrent à 887,02 Mds (0,3% du PIB) dont 441,94 Mds représentent les engagements en faveur du Ministère de l'Energie pour la prise en charge notamment des dépenses liées à l'achat par EDG de l'électricité produite par le barrage de Kaleta, qui a débuté en janvier 2019 (361,30 Mds).

2.2.2 Dépenses d'investissement (Titre V)

L'exécution à fin mars des dépenses d'investissements publics y compris FINEX se chiffre à 439,98 Mds contre une prévision de 554,75 Mds, soit un taux d'exécution de 79,31%. Cette exécution se décompose en dépenses financées sur ressources propres pour 10,11 Mds (2,30%) et en dépenses financées sur ressources extérieures pour 429,87 Mds (97,70%).

Sur un objectif trimestriel de 554,75, les investissements sur ressources propres se situent à 10,11 Mds soit 1,82%. Cette exécution ne concerne que les immobilisations non financières.

3. Solde budgétaire et financement

Le solde de base à fin mars 2019, se chiffre à 501,69 Mds soit 0,40% du PIB contre un objectif plancher de 498,48 Mds, ce qui représente 0,39% du PIB, soit un dépassement de 3,21 Mds. Le solde net de gestion s'est établi à -323,48 milliards contre un repère à fin mars de -253,94 dégageant un besoin de financement de -1 794,34 Mds pour la couverture des investissements.

Les ressources de financement mobilisées au cours de la période se chiffrent à 612,38 Mds contre 126,21 Mds. Cette réalisation se décompose en emprunts pour 505,16 Mds, en remboursement de prêts accordés pour 107,22 Mds.

Les souscriptions aux bons du trésor à fin mars 2019 se chiffrent à 1 295,00 Mds dont 1 202,32 Mds en principal et 92,68 Mds en intérêts.

Les charges de financement se chiffrent à 321,22 Mds représentant les remboursements du capital des emprunts dont 224,87 Mds au titre de remboursement des emprunts intérieurs et 96,35 Mds pour les emprunts extérieurs.

CHAPITRE 3. CADRE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME 2020-2022

Le cadrage budgétaire 2020-2022 s'inscrit dans la logique de la mise en application effective des dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances, de la poursuite des efforts de mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et des conclusions de la troisième revue de notre programme économique et financier soutenu par la facilité élargie de crédit du FMI pour la période 2017-2020.

Les objectifs de ce cadrage budgétaire tiennent également compte de la perspective des élections législatives et présidentielles à venir et de l'application des orientations contenues dans la déclaration de politique générale du Gouvernement prononcée par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à l'Assemblée Nationale.

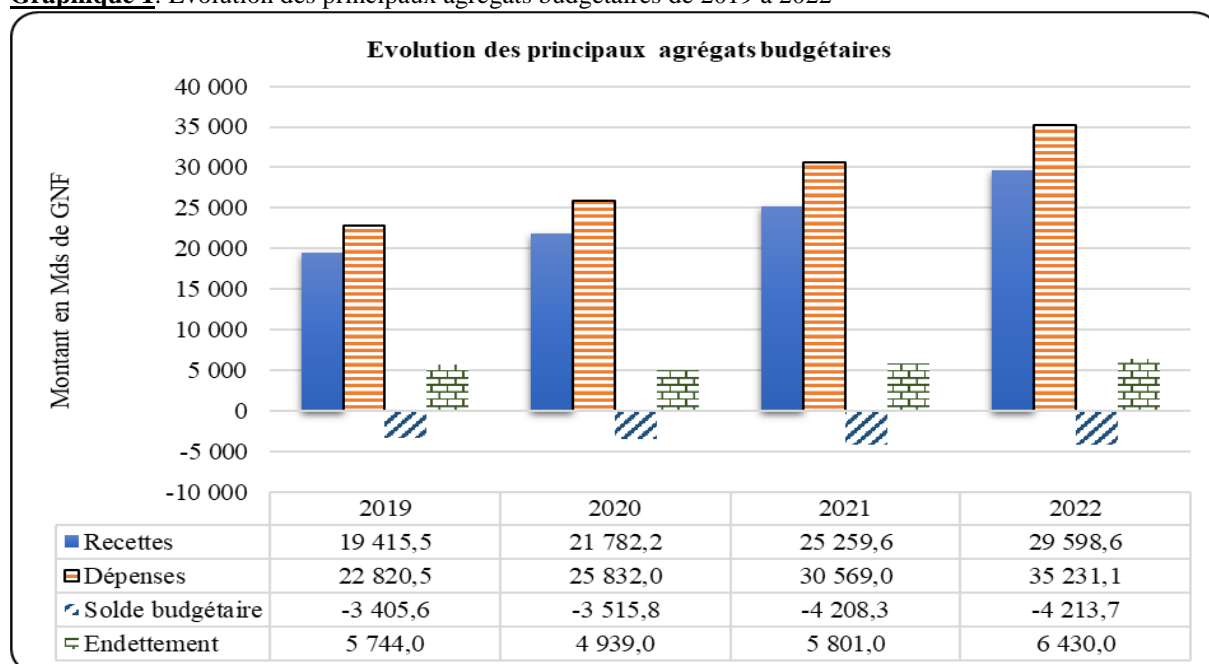
Ce cadrage budgétaire tire ses hypothèses du cadrage macroéconomique¹ convenu avec les services du FMI et prend en compte les résultats de l'activité économique du pays en 2018 et les perspectives macroéconomiques de la période 2019-2022. Les variables fondamentales sont le taux de croissance du produit intérieur brut, le taux de change du dollar, le taux d'inflation, le volume des importations de biens et services et le volume de production des ressources minières.

Les principales hypothèses retenues pour le présent cadrage budgétaire se résument comme suit :

- Réaliser un taux de croissance du PIB de 6,0% en 2020 ; 6,0% en 2021 et 6,9% en 2022 ;
- Ramener le taux d'inflation (moyenne annuelle) à 9,6% en 2020 ; 9,3% en 2021 et 9,1% en 2022 ;
- Réaliser un taux de pression fiscale de 13,3% en 2020 ; 13,6% en 2021 et 13,9% en 2022 ;
- Stabiliser le taux de change à 8 711 GNF pour 1 Dollar en 2020 ; 8 482 en 2021 et 8 163 en 2022.

¹Cadrage macroéconomique FMI mai 2019

Graphique 1: Evolution des principaux agrégats budgétaires de 2019 à 2022



Source : DNB

3.1. Evolution des agrégats budgétaires sur la période

Sur la base des hypothèses susmentionnées, les recettes devront croître de 12,2% en 2020 ; 15,9% en 2021 et 17,2% en 2022 avec une moyenne de 15%.

Les dépenses budgétaires évolueront dans les proportions suivantes : 13,2% en 2020 ; 18,4% en 2021 et 15,3% en 2022, soit une moyenne de 15,6% sur la période, Elles représenteront respectivement 17,8% du PIB en 2020, 18,4% en 2021 et 18,7% en 2022.

3.1.1 Recettes

Les recettes projetées sur la période 2020-2022 se chiffrent à 76 640,37 Mds et sont constituées de 86,2% de recettes fiscales, 6,6% de dons, legs et fonds de concours et 4,5% pour les autres recettes. Quant au Budget d'Affectation Spéciale (FNDL/ANAFIC), il représente 2,7% des recettes. Rapportées au PIB, elles représentent respectivement 15% en 2020, 15,2% en 2021 et 15,7% en 2022.

Tableau 2: Projections des recettes par nature

Libellé	LF 2019	PLFR. 2019	Project. 2020	Project. 2021	Project. 2022	Project. 2020-2022
RECETTES FISCALES	17 038,70	16 346,26	18 678,80	21 889,39	25 471,90	66 040,09
DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	1 425,70	1 402,00	1 590,00	1 541,00	1 949,00	5 080,00
AUTRES RECETTES	348,20	1 194,66	930,37	1 136,25	1 390,56	3 457,18
BAS	517,80	472,00	583,00	693,00	787,10	2 063,10
TOTAL	19 330,40	19 415,52	21 782,17	25 259,64	29 598,56	76 640,37

Source : DNB et Régies de recettes

3.1.1.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont projetées à 18 678,8 Mds en 2020 ; 21 889,4 Mds en 2021 et 25 471,9 Mds en 2022, soit un total de 66 040,1 Mds sur les trois ans. Elles enregistrent respectivement un taux d'accroissement annuel de 14,3% en 2020, 17,2% en 2021 et 16,4% en 2022 avec une moyenne de 15,9% pour la période.

Rapportées au PIB, les recettes fiscales y compris celles affectées au BAS FNDL/ANAFIC représentent 13,3% en 2020 et 13,6% pour 2021 et 13,9% en 2022.

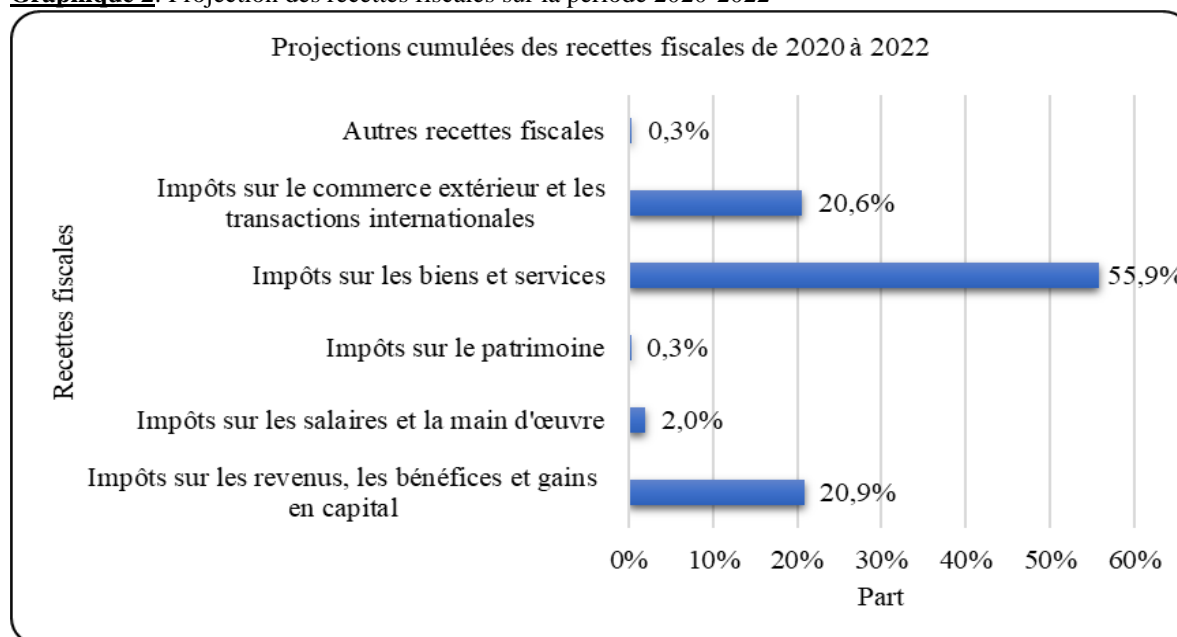
Tableau 3: Projection des recettes fiscales par catégorie

Libellé	LF 2019	PLFR 2019	Project. 2020	Project. 2021	Project. 2022	Project. 2020-2022	Part
RECETTES FISCALES	17 038,80	16 346,26	18 678,80	21 889,39	25 471,90	66 040,09	100,0%
Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital	3 939,80	3 830,64	4 134,34	4 571,09	5 102,70	13 808,13	20,9%
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	307,70	289,50	356,89	435,40	543,10	1 335,39	2,0%
Impôts sur le patrimoine	85,60	51,40	45,79	54,41	65,90	166,10	0,3%
Impôts sur les biens et services	8 508,10	8 481,65	10 572,74	12 098,66	14 215,80	36 887,20	55,9%
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	4 125,10	3 621,98	3 509,86	4 657,62	5 454,30	13 621,78	20,6%
Autres recettes fiscales	72,50	71,09	59,18	72,21	90,10	221,49	0,3%

Source : DNB et Régies des recettes

Il convient de préciser que les taux de pression fiscale du cadrage budgétaire 2020-2022 sont en dessous du minima de **20%** requis dans le cadre des critères de convergence de la CEDEAO pour le financement du développement.

Graphique 2: Projection des recettes fiscales sur la période 2020-2022



Source : DNB et Régies de recettes

3.1.1.2 Dons, legs et fonds de concours

Pour les trois prochaines années, les dons, legs et fonds de concours sont projetés à hauteur de 5 080 Mds. Ils augmentent de 13,4% en 2020 avec une légère baisse en 2021 pour atteindre 26,5% en 2022. Cette rubrique constituée uniquement des dons se décompose en dons appuis budgétaires pour 1 720 Mds et en dons projets et programmes pour 3 360 Mds sur l'ensemble de la période.

La part des dons, legs et fonds de concours dans les recettes totales se situe à 6,6% avec 7,3% en 2020, 6,1% en 2021 et 6,6% en 2022.

Tableau 4: Evolution des dons, legs et fonds de concours de 2020 à 2022

Libellés	LF 2019	PLFR 2019	Project. 2020	Project. 2021	Project. 2022	Project. 2020-2022	Part
DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	1 425,70	1 402,00	1 590,00	1 541,00	1 949,00	5 080,00	100%
<i>DONS</i>	<i>1 425,70</i>	<i>1 402,00</i>	<i>1 590,00</i>	<i>1 541,00</i>	<i>1 949,00</i>	<i>5 080,00</i>	<i>100%</i>
Dons reçus des Gouvernements étrangers	1 425,70	1 402,00	1 590,00	1 541,00	1 949,00	5 080,00	100%
<i>DONS APPUI BUDGETAIRE</i>	<i>497,70</i>	<i>495,00</i>	<i>516,00</i>	<i>474,00</i>	<i>730,00</i>	<i>1 720,00</i>	<i>34%</i>
<i>DONS PROJETS ET PROGRAMMES</i>	<i>928,00</i>	<i>907,00</i>	<i>1 074,00</i>	<i>1 067,00</i>	<i>1 219,00</i>	<i>3 360,00</i>	<i>66%</i>

Source : DNB

3.1.1.3 Autres recettes

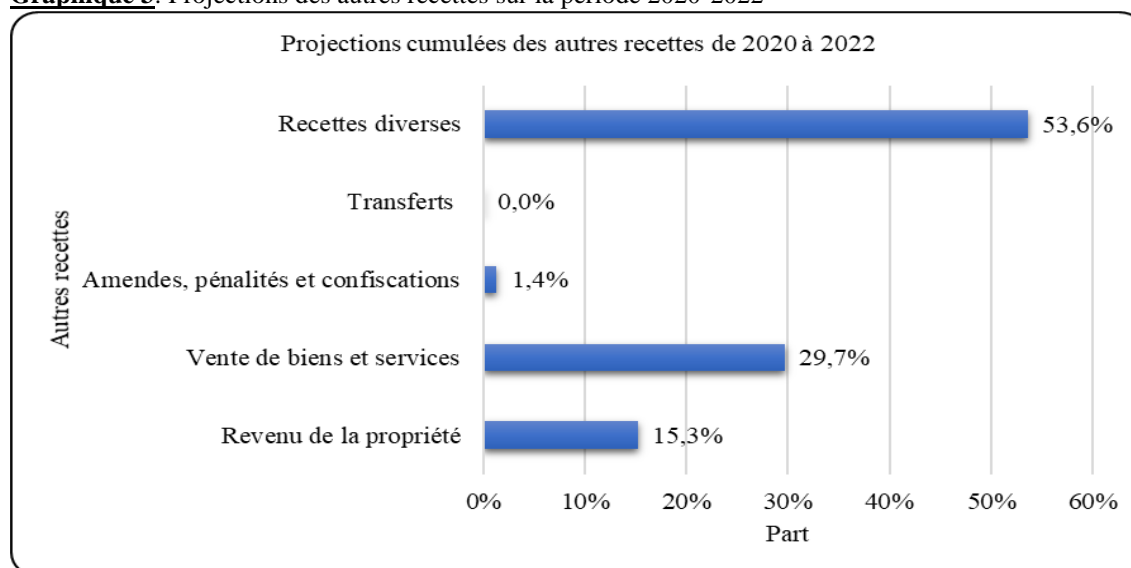
Pour la période 2020-2022, les autres recettes sont estimées à 3 457,2 Mds dont 930,4 Mds en 2020 ; 1 136,3 Mds en 2021 et 1 390,6 Mds en 2022. Pour l'année 2020 comparée à 2019, les autres recettes baissent de 22,1%. Cette baisse s'explique essentiellement par l'encaissement en 2019 de la recette exceptionnelle de 90 millions de dollar au titre de la vente de la licence 4G à la Société Orange Guinée. Leurs parts respectives dans la masse globale des recettes se situent autour de 4,5% sur les 3 années.

Tableau 5: Projection des autres recettes pour la période 2020-2022

Libellés	LF 2019	PLFR 2019	Project. 2020	Project. 2021	Project. 2022	Project. 2020-2022	Part
Revenu de la propriété	151,80	160,91	145,99	178,98	203,39	528,36	15,3%
Vente de biens et services	152,50	144,46	276,25	337,33	413,96	1 027,54	29,7%
Amendes, pénalités et confiscations	10,60	10,60	12,52	15,28	19,05	46,85	1,4%
Recettes diverses	33,30	879	495,61	604,66	754,16	1 854,43	53,6%
Total	348,20	1 194,66	930,37	1 136,25	1 390,56	3 457,18	100,0%

Source : DNB et Régies de recettes

Graphique 3: Projections des autres recettes sur la période 2020-2022



Source : DNB et Régies financières

3.1.2 Dépenses

Dans le tableau des opérations financières des administrations publiques, les dépenses sont projetées globalement à 91 221,2 Mds dont 25 832,1 Mds en 2020 ; 30 569 Mds en 2021 et 35 231,1 Mds en 2022. Elles s'accroissent respectivement de 13,2% par rapport à 2020, 18,3% en 2021 et 15,3% en 2022. Rapportées au PIB, elles se situent autour de 18,3% en moyenne sur la période.

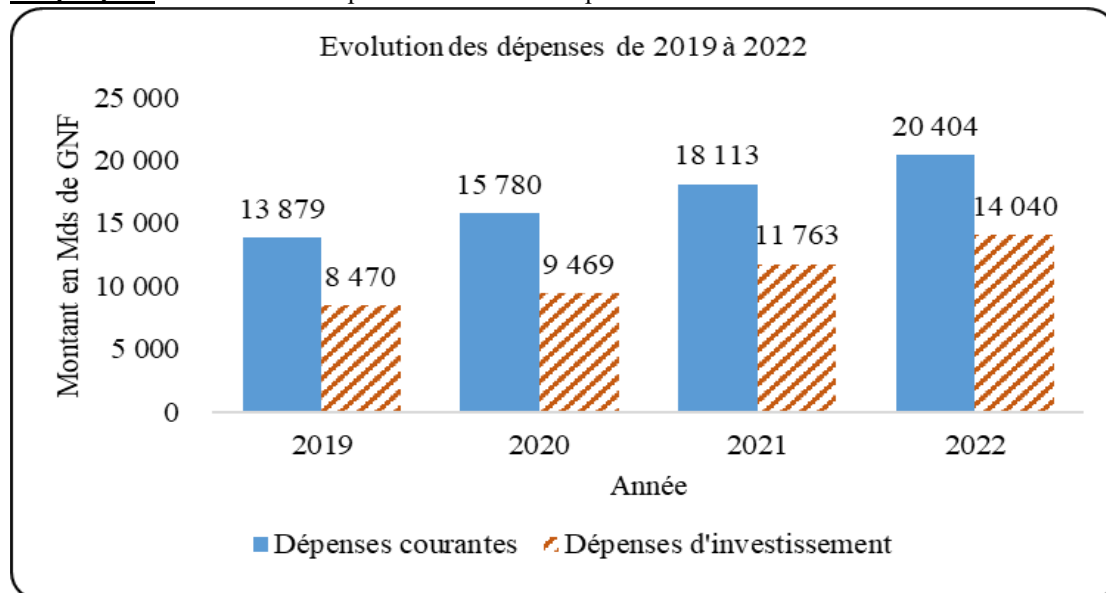
Tableau 6: Projection des dépenses par nature

Rubriques	LFI 2019	PLFR 2019	2020	2021	2022	Project. 2020-2022	Part
Dépenses courantes	12 584,48	13 878,62	15 780,03	18 113,49	20 403,74	54 297,26	59,5%
Charges financières de la dette	1 001,60	966,20	983,00	1 573,00	1 856,00	4 412,00	4,8%
<i>intérêts dette intérieure</i>	<i>715,60</i>	<i>715,60</i>	<i>661,00</i>	<i>1 154,00</i>	<i>1 311,00</i>	<i>3 126,00</i>	<i>3,4%</i>
<i>intérêts dette extérieure</i>	<i>286,00</i>	<i>250,60</i>	<i>322,00</i>	<i>419,00</i>	<i>545,00</i>	<i>1 286,00</i>	<i>1,4%</i>
Dépenses de personnel	5 014,60	5 094,60	5 444,26	6 339,81	7 117,18	18 901,25	20,7%
Dépenses de biens et services	3 196,80	3 185,13	4 105,77	4 675,83	5 310,34	14 091,94	15,4%
<i>dt RER</i>	<i>270,00</i>	<i>300,00</i>	<i>302,30</i>	<i>368,80</i>	<i>460,00</i>	<i>1 131,10</i>	<i>1,2%</i>
Dépenses de transferts	3 371,48	4 632,69	5 247,00	5 524,84	6 120,23	16 892,07	18,5%
<i>dt EDG</i>	<i>880,00</i>	<i>2 157,00</i>	<i>1 940,00</i>	<i>1 740,00</i>	<i>1 583,00</i>	<i>5 263,00</i>	
Dépenses d'investissement	9 147,60	8 469,80	9 469,00	11 762,51	14 040,26	34 860,77	38,2%
<i>immobilisations non financières</i>	<i>9 032,10</i>	<i>8 354,30</i>	<i>9 343,00</i>	<i>11 625,51</i>	<i>13 892,26</i>	<i>34 449,77</i>	<i>37,8%</i>
<i>Ressources propres</i>	<i>3 846,10</i>	<i>3 170,80</i>	<i>3 710,00</i>	<i>5 046,51</i>	<i>6 670,26</i>	<i>15 426,77</i>	<i>16,9%</i>
<i>Finex</i>	<i>5 186,00</i>	<i>5 068,00</i>	<i>5 507,00</i>	<i>6 442,00</i>	<i>7 074,00</i>	<i>19 023,00</i>	<i>20,9%</i>
<i>immobilisations financières</i>	<i>115,50</i>	<i>115,50</i>	<i>126,00</i>	<i>137,00</i>	<i>148,00</i>	<i>411,00</i>	<i>0,5%</i>
BAS FNDL/ANAFIC	517,80	472,10	583,00	693,00	787,10	2 063,10	2,3%
TOTAL	22 249,88	22 820,52	25 832,03	30 569,00	35 231,10	91 221,13	100%

Source : Cadrage DNB

Dans le tableau ci-dessus, les dépenses courantes se chiffrent pour les trois années à 54 297,3 Mds dont 15 780 Mds en 2020 ; 18 113,5 Mds en 2021 et 20 403,7 Mds en 2022. En pourcentage du PIB, elles représentent en moyenne environ 10,9% sur la période. Quant aux dépenses d'investissement elles se chiffrent à 34 860,8 Mds, soit 38,2% du total des dépenses avec une moyenne de 7,02% du PIB.

Graphique 4: Evolution des dépenses courantes et dépenses d'investissement 2019-2022



Source : DNB

3.1.2.1 Dépenses courantes

Sur la période 2020-2022, les dépenses courantes augmentent respectivement de 13,7% en 2020, 14,8% en 2021 et 12,6% en 2022. La part des **dépenses courantes** dans le total des dépenses se situe à 61,1% en 2020 contre 60,8% en 2019 et se stabilise autour de 59,3% en 2021 et 57,9% en 2022. Cette tendance traduit l'effort du gouvernement pour rationaliser le train de vie de l'Etat, notamment en matière d'acquisition de véhicules et autres engins roulants, des mobiliers et équipements de bureau, de rénovation de bâtiments à usage administratif.

Les **charges financières de la dette** pour 2020 se chiffrent à 983 Mds contre une projection à fin 2019 de 966,20 Mds, soit une augmentation de 16,80%. Pour les exercices 2021 et 2022, les prévisions sont respectivement de 1 573 Mds et 1 856 Mds, soit un accroissement moyen sur les trois années de 26,6%.

Les **dépenses de personnel** sont de 5 444,3 Mds en 2020 ; 6 339,8 Mds en 2021 et 7 117,2 Mds en 2022, soit une progression moyenne de 18,5% sur les trois années. Cette progression de la masse salariale tient compte de la poursuite de la politique de maîtrise des effectifs de la fonction publique tout en assurant l'accès aux services dans les zones rurales notamment pour les secteurs de l'enseignement, de la santé, rural et de la sécurité. Comparé au critère de convergence de la CEDEAO de 35%, les dépenses de personnel rapportées aux recettes fiscales se situent à 28,7% en moyenne sur les trois années. La part des dépenses de personnel dans les dépenses courantes reste quasiment constante pour les trois années et se situe en moyenne autour de 34,8 %.

Au titre des **dépenses de biens et services**, la projection totale sur les trois années est de 14 091,9 Mds dont 4 105,8 Mds en 2020, soit un accroissement de 28,9% par rapport à 2019.

Les accroissements des dépenses de biens et services pour 2021 et 2022 sont respectivement de 13,9% et 13,6%. Leur part dans les dépenses courantes se situe à 26% en 2020 et reste relativement constante sur les deux dernières années. La projection des dépenses de biens et services sur la période prend en compte le Fonds d'Entretien Routier (FER) pour 1 131,1 Mds dont respectivement 302,3 Mds en 2020, 368,8 Mds en 2021 et 460 Mds en 2022.

Pour les trois années, les **dépenses de transfert** sont évaluées à hauteur de 16 892,1 Mds dont 5 263 Mds pour la société Electricité de Guinée (EDG) soit 31,2%. Pour l'exercice 2020, elles sont estimées à 5 247 Mds contre une projection à fin décembre 2019 de 4 632,7 Mds, soit un accroissement de 13,3%. Cette augmentation se justifie essentiellement par l'accroissement de la subvention de l'Etat en faveur des entités publiques et la prise en charge des frais de location des bâtiments occupés par certaines Institutions Constitutionnelles. Toutefois, les subventions à EDG baissent respectivement de 10,06% en 2020, 10,31% en 2021 et 9,02% en 2022. La part des dépenses de transfert dans les dépenses courantes se situe en moyenne à 31,2% sur les trois années.

3.1.2.2. Dépenses d'investissement

L'enveloppe totale des **dépenses d'investissement** projetée pour la période 2020-2022 se chiffre à 34 860,7 Mds dont 34 449,8 Mds (98,8%) en immobilisations non financières (projets et programmes) et 411 Mds (1,2%) en immobilisations financières (prises de participation).

Elles sont financées pour 15 426,8 Mds sur ressources propres (44,4%) et 19 023 Mds sur financement extérieur (54,6%). Pour l'exercice 2020, les dépenses d'investissement sont évaluées à 9 469 Mds, soit un accroissement de 11,8% par rapport aux projections à fin 2019 dont 3 710 Mds sur financement intérieur et 5 507 Mds sur financement extérieur. Pour les deux dernières années, elles sont projetées respectivement à 11 762,5 Mds et 14 040,3 Mds.

Rapportées au PIB, les dépenses d'investissement se situent à environ 6,54% en 2020, 7,09% en 2021 et 7,45% en 2022.

Les prévisions de dépenses d'investissement en immobilisations non financières sur la période 2020-2022 sont présentées par pilier du PNDES, secteur d'activités et nature de financement dans les tableaux ci-dessous :

Répartition des dépenses d'investissement 2020-2022 par pilier du PNDES

Tableau 7: Projections du CBMT 2020-2022 par pilier du PNDES hors droits et taxes sur finex

PILIER	2020	2021	2022	TOTAL 2020-2022	Part
Pilier 1: Promotion d'une Bonne Gouvernance au Service Du Développement Durable	847,39	857,70	811,61	2 516,70	7,64%
Pilier 2: Transformation Economique Durable et Inclusive	5 131,17	4 813,46	7 251,11	17 195,75	52,19%
Pilier 3: Développement Inclusif Du Capital Humain	787,93	1 436,28	1 591,24	3 815,45	11,58%
Pilier 4: Gestion Durable Du Capital Naturel	2 050,50	3 893,56	3 477,04	9 421,10	28,59%
Total	8 817,00	11 001,00	13 131,00	32 949,00	100%

Dans la ventilation des dépenses d'investissement hors droits et taxes sur finex du cadrage budgétaire 2020-2022², il apparaît que le Pilier 2 « Transformation Economique Durable et Inclusive » représente à lui seul 52,19% consacré essentiellement à la réalisation des infrastructures. Le Pilier 4 « Gestion Durable Du Capital Naturel » bénéficie de 28,59% des dépenses d'investissement, tandis que les Piliers 1 « Promotion d'une Bonne Gouvernance au Service du Développement Durable » et 3 « Développement Inclusif du Capital Humain » reçoivent respectivement de 7,64% et 11,58% sur les trois ans. La répartition des dépenses prévisionnelles de 2020 par pilier suit la même tendance de répartition avec 58,29% pour le Pilier 2, 23,20% pour le Pilier 4 et 9,59% pour le Pilier 1 avec une prédominance du financement sur ressources extérieures.

Répartition des dépenses d'investissement 2020-2022 par secteur

Tableau 8: Projection des dépenses d'investissement par secteurs et sous-secteurs 2020-2022

NOMENCLATURE	2020			2021			2022			TOTAL	PART
	BND	FINEX	Total 1	BND	FINEX	Total 2	BND	FINEX	Total 3		
1. DEVELOPPEMENT RURAL	409,7	1 360,2	1 769,9	663,9	1 691,9	2 355,8	843,5	1 212,1	2 055,5	6 181,3	18,3%
1.1 – AGRICULTURE	235,6	657,9	893,5	241,4	480,2	721,6	417,2	579,0	996,2	2 611,4	42,2%
1.2 – ELEVAGE	35,2	0,0	35,2	58,2	7,2	65,3	43,9	0,0	43,9	144,4	2,3%
1.3 – PECHE	18,7	33,4	52,1	30,0	23,3	53,2	12,6	23,8	36,4	141,7	2,3%
1.4 - FORETS-HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	120,3	668,8	789,1	334,4	1 181,2	1 515,6	369,8	609,3	979,1	3 283,8	53,1%
2 - MINES - INDUSTRIE - ENERGIE - EAU URBAINE – TOURISME	473,2	1 945,8	2 419,0	810,4	2 310,7	3 121,2	1 304,1	2 702,0	4 006,1	9 546,3	28,3%
2.1 - MINES - GEOLOGIE – ENVIRONNEMENT	58,3	89,6	147,9	99,2	45,7	144,9	51,1	5,3	56,4	349,2	3,7%
2.2 - INDUSTRIE. - PME-COMMERCE - ARTISANAT	33,9	47,9	81,8	53,7	37,9	91,7	29,4	19,2	48,6	222,0	2,3%
2.3 - EAU URBAINE	56,7	660,4	717,1	137,8	1 747,3	1 885,1	716,5	1 192,0	1 908,5	4 510,8	47,3%
2.4 – ENERGIE	278,2	1 080,5	1 358,8	483,1	354,9	838,0	478,8	1 450,5	1 929,3	4 126,0	43,2%
2-5 HYDRAULIQUE	21,2	67,4	88,6	21,2	125,0	146,2	14,1	35,0	49,1	283,8	3,0%
2-6 HOTELLERIE / TOURISME	24,8	0,0	24,8	15,3	0,0	15,3	14,3	0,0	14,3	54,4	0,6%
3 INFRASTRUCTURES	1 220,6	1 839,6	3 060,1	1 701,9	1 586,0	3 287,8	2 255,5	2 471,9	4 727,4	11 075,3	32,9%
3-1 URBANISME. - HABITAT.	100,2	193,6	293,7	87,7	55,0	142,7	110,4	79,5	189,9	626,3	5,7%
3-2 TRAVAUX PUBLICS	863,9	1 646,0	2 509,9	1 345,4	1 531,0	2 876,4	2 098,9	2 392,4	4 491,3	9 877,5	89,2%

²Période couverte par le PNDES

3-3 TRANSPORTS / METEO	3,1	0,0	3,1	12,1	0,0	12,1	9,1	0,0	9,1	24,4	0,2%
3-4 TELECOMM./POSTES	253,4	0,0	253,4	256,6	0,0	256,6	37,1	0,0	37,1	547,0	4,9%
4-SOCIAL	532,7	226,4	759,1	739,4	669,4	1 408,8	969,9	635,2	1 605,1	3 772,9	11,2%
4-1 SANTE PUBLIQUE	101,7	135,9	237,6	203,6	182,8	386,4	225,0	318,8	543,8	1 167,8	31,0%
4-1 AFFAIRES SOCIALES	52,2	85,4	137,7	88,8	119,3	208,1	72,9	132,5	205,4	551,2	14,6%
4-2 EDUCATION	334,6	5,0	339,6	389,7	367,3	757,0	591,1	183,9	775,0	1 871,6	49,6%
ENSEIGNEMENT PRE-UNIVERSITAIRE	134,3	0,0	134,3	115,8	0,0	115,8	226,3	0,0	226,3	476,4	25,5%
4-2 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / RECHERCHE SCIENTIFIQUE	115,6	0,0	115,6	191,0	311,3	502,3	148,8	38,4	187,2	805,1	43,0%
4-2 ENS. TECHNIQUE / FORMATION PROFES.	84,6	5,0	89,6	83,0	56,0	139,0	216,0	145,5	361,5	590,1	31,5%
4-3 AUTRES SECTEUR SOCIAL	44,2	0,0	44,2	57,3	0,0	57,3	80,8	0,0	80,8	182,3	9,7%
4-3 CULTURE	5,3	0,0	5,3	16,2	0,0	16,2	33,3	0,0	33,3	54,8	30,0%
4-3 JEUNESSE ET SPORTS	38,9	0,0	38,9	41,1	0,0	41,1	47,6	0,0	47,6	127,6	70,0%
5 ADMINISTRATION GENERALE. ET AUTRES	673,9	135,1	808,9	643,4	184,0	827,4	684,1	52,8	736,9	2 373,2	7,0%
5-1 PLAN-STAT.-FINANCES-REF.ADMIN. COMM	320,1	106,6	426,7	454,9	96,9	551,8	368,7	10,2	378,9	1 357,4	57,2%
5 DECENTRALISATION / DEFENSE ET SECURITE	353,8	28,5	382,3	188,6	87,1	275,6	315,3	42,6	358,0	1 015,8	42,8%
5-2 ADMINIST. TERRITOIRE/DECENTRALISATION	163,7	28,5	192,2	43,0	87,1	130,0	51,4	42,6	94,0	416,3	41,0%
5-2 DEFENSE ET SECURITE	190,1	0,0	190,1	145,6	0,0	145,6	263,9	0,0	263,9	599,5	59,0%
TOTAL HORS TAXES	3 310,0	5 507,0	8 817,0	4 559,0	6 442,0	11 001,0	6 057,0	7 074,0	13 131,0	32 949,0	97,7%
TAXES (droits de douanes et TVA)	210	0	210,0	250		250,0	300	0,0	300,0	760,0	2,3%
TOTAL GENERAL	3 520,0	5 507,0	9 027,0	4 809,0	6 442,0	11 251,0	6 357,0	7 074,0	13 431,0	33 709,0	100%

Source : DNIP

Le tableau de ventilation des dépenses d'investissement montre que sur la période 2020-2022, les infrastructures bénéficient de 32,9% de l'enveloppe globale, le secteur mines-industrie-eau-énergie de 28,3%, le social de 11,2% et celui du développement rural de 18,3%. Ces quatre secteurs absorbent 90,7% des dépenses d'investissements projetées pour la période alors que l'administration générale et la dépense fiscale bénéficient respectivement de 7% et 2,3%.

Au plan sectoriel, le développement rural enregistre une progression de 75,1% comparativement à la période précédente avec une part dans le total des investissements qui passe de 11,3% à 18,3%.

Pour le secteur mines-industrie-eau-énergie, un accroissement de 23,08% est enregistré par rapport à la période de 2019-2021 avec une part qui passe de 24,9% à 28,3%.

Au titre des infrastructures, les dépenses d'investissements représentent 32,9% du total de la période de 2020-2022 contre 35,6% sur la période précédente.

Sur le secteur social, une baisse de 28% est constatée par rapport à 2019-2021 avec des parts allant de 16,8% à 11,2%. Cette baisse s'explique d'une part par la clôture du projet Rénovation et Equipements de l'hôpital Donka et, d'autre part, le transfert de la gestion de la santé de proximité aux collectivités décentralisées via le Budget d'Affectation Spéciale (BAS FNDL/ANAFIC).

Globalement l'administration générale a enregistré pour les deux périodes considérées une baisse de 10,5%. La part du secteur est passée de 8,5% à 7% entre ces deux périodes.

La répartition intersectorielle de la programmation des investissements publics en adéquation avec le PNDES 2016-2020 vise à impulser une croissance économique forte en vue de réduire de façon significative la pauvreté à travers la réalisation d'infrastructures économiques et sociales qui impactent la vie de nos populations notamment, les routes et pistes rurales, les barrages hydroélectriques, l'aménagement des bas-fonds, l'adduction d'eau, la construction d'hôpitaux et de centres de santé, des écoles et universités.

L'allocation de 90,5% des dépenses du secteur **Mines-Industrie-Energie- Eau urbaine-Tourisme** aux sous-secteurs de l'Eau Urbaine et de l'Energie traduit l'engagement du Gouvernement de faire de la Guinée une puissance énergétique dans la sous-région et de faciliter l'accès des populations à l'eau potable.

Dans le secteur du **développement rural**, l'agriculture bénéficie de 42,2% du total des investissements du secteur sur les trois années traduisant ainsi les efforts à consentir pour atteindre les 10% du budget de l'Etat dédiés au secteur agricole conformément aux Accords de Maputo. La part de l'agriculture dans le total des investissements représente 7,7% contre 6,9% la période précédente.

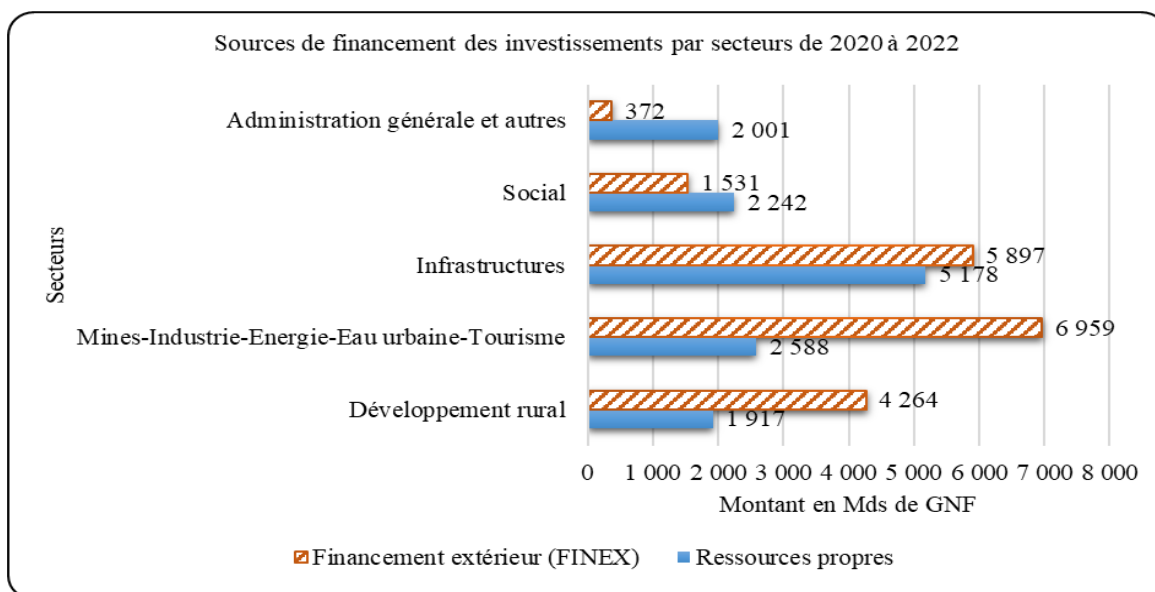
Dans le secteur social, les sous-secteurs de l'éducation, santé et affaires sociales absorbent respectivement 49,6%, 31% et 14,6% des dépenses d'investissement du secteur pour les trois années. La part des autres secteurs des affaires sociales est de 4,8%, constituée de 30% pour la culture et 70% pour la jeunesse et les sports.

Dans le domaine des infrastructures, les travaux publics représentent 89,2% du total des efforts d'investissements du secteur sur la période et 29,3% du volume total des investissements.

Dépenses d'investissements par sources de financement

Le financement des dépenses d'investissement public sur la période 2020-2022 est estimé globalement à 33 709 Mds dont 14 686 Mds sur ressources intérieures (44%) et 19 023 Mds sur ressources extérieures (56%).

Graphique 5: Evolution des dépenses d'investissements par sources de financement et secteur



Dépenses par fonction

La classification fonctionnelle repose sur le critère de la fonction, ou objectif socioéconomique de la dépense qui décrit l'évolution des dépenses de l'Etat sur un horizon pluriannuel indépendamment de leur rattachement.

	LF 2019	Project. 2020	Part	Project. 2021	Part	Project. 2022	Part	TOTAL	Part
SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	4 756,70	5 197,36	20,8%	6 648,18	22,5%	7 197,95	21,2%	19 043,49	21,5%
DEFENSE	1 794,10	1 959,07	7,9%	1 688,35	5,7%	1 794,30	5,3%	5 441,72	6,2%
ORDRE ET SECURITE PUBLICS	561,97	508,46	2,0%	530,02	1,8%	713,39	2,1%	1 751,86	2,0%
AFFAIRES ECONOMIQUES	6 134,83	6 479,30	26,0%	6 762,79	22,9%	8 620,76	25,4%	21 862,84	24,7%
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	468,11	542,69	2,2%	397,28	1,3%	431,30	1,3%	1 371,27	1,6%
LOGEMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS	2 017,10	3 107,65	12,5%	4 322,12	14,6%	4 271,57	12,6%	11 701,34	13,2%
SANTE	1 664,02	1 729,32	6,9%	2 008,69	6,8%	2 437,19	7,2%	6 175,20	7,0%
LOISIRS, CULTURE ET CULTE	458,55	484,62	1,9%	450,53	1,5%	499	1,5%	1 434,6	1,6%
ENSEIGNEMENT	3 083,56	3 393,15	13,6%	4 244	14,4%	4 941	14,5%	12 578,3	14,2%
PROTECTION SOCIALE	1 438,66	1 545,07	6,2%	2 455	8,3%	3 077	9,1%	7 077,3	8,0%
TOTAL GENERAL	22 377,60	24 946,69	100%	29 507	100,0%	33 984	100,0%	88 438	100,0%

L'analyse du tableau ci-dessus montre que pour atteindre ses objectifs socioéconomiques, le gouvernement continue à axer ses efforts sur les fonctions Affaires économiques, Services généraux des administrations publiques, Enseignement, Logements et équipements collectifs, Défense et Santé qui absorbent près de 86,6% du total des projections de la période.

- L'enveloppe du budget projeté en faveur de la fonction Affaires économiques s'élève à 24,7% du total du budget de la période. Pour 2020, la part de cette fonction représente 26% du total des dépenses contre 27,4% en 2019.
- Sur la période 2020-2022, l'enveloppe allouée aux services généraux des administrations publiques représentent 21,5%. Cette enveloppe représente 20,8% en 2020 contre 21,3% en 2019.
- La part de la fonction Enseignement sur la même période atteint 14,2%. Toutefois, cette enveloppe est estimée à 13,6% en 2020 contre 13,8% en 2019. Cette allocation vise à améliorer le système éducatif à travers la qualification du personnel enseignant, la construction et la réhabilitation d'infrastructures scolaires. Ce taux est largement en deçà de l'objectif de 30% fixé par les critères de convergence de la CEDEAO.
- La dotation de la fonction Logements et équipements collectifs représente 13,2% sur la période. En 2020, sa part est de 12,5% contre 9% en 2019. Cette enveloppe est destinée au financement de logements sociaux et des infrastructures d'assainissements urbaines.
- La fonction Défense reçoit sur les trois années à venir 6,2% du total des dépenses projetées. Ce taux est de 7,9% en 2020 contre 8% dans le budget 2019. Cette baisse d'allocation résulte de l'effort du Gouvernement à maîtriser les dépenses publiques dans le cadre du programme de réforme du secteur de sécurité.
- Quant à la fonction santé, sa part sur la période s'élève à 7%. En 2020, cette enveloppe est de 6,9% contre 7,4% en 2019. L'essentiel de cette allocation sera consacré aux services de santé publique et aux services hospitaliers notamment les dispensaires, maternités ainsi qu'aux services de médecine spécialisés.
- La fonction protection sociale atteindra 8% sur la période du cadrage. Son enveloppe représente 6,2% des dépenses totales en 2020 contre 6,4% en 2019 et servira essentiellement à renforcer l'assistance aux couches vulnérables.

3.2 Soldes budgétaires et financements

Le solde global prévu pour chacune des trois années est de -3 515,8 Mds en 2020 ; -4 208,3 Mds en 2021 et -4 213,7 Mds en 2022, soit respectivement -2,4% ; -2,5% et -2,2% du PIB.

Quant au solde de base, il est d'environ 1% du PIB en moyenne sur les trois années. Les moyens de financement identifiés pour couvrir le déficit budgétaire sur la période sont constitués :

- de financements extérieurs sous forme d'emprunts pour 4 939 Mds en 2020 ; 5 801 Mds en 2021 et 6 430 Mds en 2022 ;
- des cessions d'actifs pour 79,8 Mds en 2020, 104,8 Mds en 2021 et 129,5 Mds en 2022 ;
- des remboursements de prêts accordés pour 516 Mds en 2020 ; 601,7 Mds en 2021 et 657,6 Mds en 2022 ;
- des remboursements du capital des emprunts pour 2 018 Mds en 2020, 2 298 Mds en 2021 et 2 302 Mds en 2022.

3.3 Mesures de politique budgétaire

Les mesures de politique budgétaire du présent cadrage budgétaire (2020-2022) continueront à s'appuyer sur les objectifs ci-après : (i) maintenir la stabilité macroéconomique de la Guinée, (ii) accroître les investissements publics dans le secteur des infrastructures, (iii) mobiliser les ressources intérieures supplémentaires pour renforcer les programmes de filets de sécurité sociale, (iv) poursuivre les réformes en vue de soutenir une croissance plus élevée et plus inclusive.

3.3.1 Mesures des ressources

Mobilisation et gestion des recettes fiscales

L'amélioration du taux de pression fiscale pour un financement optimal des politiques publiques reste un défi majeur pour les acteurs du processus de la gestion des finances publiques guinéennes.

L'objectif visé étant d'atteindre un taux de pression fiscale de 20% conformément à la lettre de politique générale de Monsieur le Premier Ministre et aux recommandations de la conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement.

Les principales mesures envisagées portent sur deux volets :

a) Mesures de politique fiscale

Il s'agit de mettre l'accent sur la mise en œuvre des mesures ci-après permettant la mobilisation des recettes additionnelles tout en rendant le système fiscal plus équitable et transparent.

- revoir les règles et dispositions fiscales internationales ;
- poursuivre et finaliser les textes d'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) ;
- limiter au maximum les exonérations fiscales ad hoc à la suite d'un audit rigoureux des dépenses fiscales actuelles ;
- optimiser les prélèvements sur les revenus par le réaménagement des bases d'imposition ;
- mettre en place une stratégie de réduction du stock d'arriérés de crédits TVA ;
- renforcer les systèmes de contrôle et d'audit interne des administrations fiscales et douanières ;
- adapter le cadre juridique et renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière;
- améliorer les procédures de dédouanement par l'utilisation de matériels modernes de contrôle ;
- redynamiser la communication, la coopération et le partenariat avec l'extérieur ;
- renforcer les capacités humaines, matérielles et financières des services fiscaux et douaniers;
- poursuivre et accélérer l'informatisation de l'administration fiscale (livraison, déploiement et exploitation du logiciel SIGFIG) ;
- promouvoir le civisme fiscal par l'amélioration de l'image de l'administration fiscale auprès des usagers.

b) Mesures d'administration fiscale

Elles consistent à mettre l'accent sur des mesures qui renforcent le paiement et la collecte de l'impôt. Ce sont :

- appliquer les recommandations de l'audit organisationnel de la Direction Nationale des Impôts à l'effet d'opérationnaliser sa nouvelle structure ;
- mettre en place la télédéclaration des impôts mensuels pour les grands contribuables ;
- finaliser l'élaboration d'un manuel de procédure et d'un protocole d'audit interne pour la DNI ;
- recenser et recouvrer les arriérés d'impôt auprès des grandes entreprises ;
- publier le « fichier des contribuables fidélisés » et le partager automatiquement avec la DGD ;
- finaliser la réforme du code des impôts et du livre des procédures fiscales ;
- poursuivre l'identification de nouvelles mesures d'administration fiscale permettant d'améliorer le niveau de mobilisation des ressources intérieures (contrats de performance, redressements fiscaux, recouvrement des arriérés et poursuite des récalcitrants, ...) ;
- procéder au recensement fiscal des PME pour la bonne application de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) ;
- renforcer les capacités matérielles et infrastructurelles de la DNI et de la DGD ;
- développer et sécuriser le transit international.

Mobilisation et gestion des autres recettes

Les mesures prévues à ce niveau vont porter sur quatre volets :

- Réviser les textes encadrant les autres recettes ;
- Réviser le cadre institutionnel régissant le fonctionnement des régies de recettes ;
- Améliorer le niveau de recouvrement et sécuriser les autres recettes.

Mobilisation de l'aide publique au développement et gestion de la dette

L'objectif visé est d'accroître rapidement l'aide publique au développement octroyée à la Guinée et d'assurer son efficacité en mobilisant de nouveaux financements tout en améliorant la capacité d'absorption du pays et l'efficacité de l'aide.

Pour ce faire, les actions de réforme envisagées seront les suivantes :

- Renforcer le cadre politique de gestion de l'aide extérieure à travers l'adoption et la mise en œuvre du Document de politique de l'aide publique ;
- Renforcer le cadre institutionnel à travers la clarification des responsabilités en matière de coordination, mobilisation et gestion de l'aide internationale ;
- Adopter et mettre en œuvre les nouvelles modalités de budgétisation et d'exécution des fonds des bailleurs en mode LORF ;
- Renforcer le cadre réglementaire de gestion de l'aide extérieure ;
- Améliorer le système d'information sur les financements extérieurs.

3.3.2 Mesures de programmation et de gestion des dépenses

Les mesures envisagées en matière de gestion des dépenses publiques consistent à assurer la qualité et la crédibilité du processus budgétaire. Il s'agira essentiellement de:

- renforcer le cadre budgétaire à moyen terme afin de maîtriser les dépenses courantes pour créer un espace budgétaire et augmenter les dépenses d'investissements ;
- étendre le périmètre du Compte Unique du Trésor (CUT) mis en place en janvier 2019 pour renforcer la transparence, le suivi de l'exécution budgétaire et la gestion de trésorerie ;
- améliorer la gestion de trésorerie à l'effet de limiter le financement budgétaire auprès de la BCRG ;
- maîtriser les subventions non ciblées sur l'électricité à travers la réforme du tarif, l'amélioration de l'efficacité de l'EDG et la réduction de l'utilisation du thermique ;
- poursuivre la réforme de l'administration et de la fonction publique en vue d'une meilleure maîtrise des effectifs et de la masse salariale ;
- appliquer les dispositions sur la gestion des dépenses convenues dans le PREFIP révisé 2019-2022 ;
- renforcer la gestion des investissements publics en vue d'améliorer la transparence, l'efficacité et de maximiser les rendements de notre programme d'investissement ;
- finaliser le nouveau cadre de partenariat public-privé (PPP) ;
- poursuivre les réformes des organismes publics en application de la loi L/2017/056/AN du 28 décembre 2017 portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en république de guinée ;
- Appliquer les nouvelles procédures de budgétisation des dépenses d'investissement (AE/CP)
- mise en œuvre des autorisations de plafonds d'emplois rémunérés ;
- mettre en œuvre le système de gestion informatique de comptabilité-matières et matériels ;
- finaliser le manuel de procédures d'exécution de la dépense publique et parachever son implémentation dans le logiciel de la chaîne de la dépense.

CHAPITRE 4. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES

4.1. Les réalisations récentes dans les stratégies nationales et sectorielles (2014-2016)

Le programme d'investissements Publics (PIP) 2014-2016 a été chiffré à 22.515,0 milliards de francs guinéens, toutes taxes comprises dont 12.734,6 milliards GNF sur les ressources propres, soit 56,56% et 9.780,4 Mds sur le financement extérieur, soit 44,44%. Il est à noter que sur une prévision globale du PIP de 22.515,0 milliards GNF, le montant total des crédits inscrits dans les différentes lois de finances respectives de 2014, 2015 et 2016 est de 16.217,67 Mds, soit une baisse de l'ordre 6.297,32 Mds (27,97%) par rapport au PIP précédent. Cet écart représente le besoin en financement sur la période, et s'explique par le faible niveau de mobilisation des recettes internes, consécutif au ralentissement de l'activité économique que le pays a connu à cause de l'épidémie à virus Ebola. Cependant, les prévisions budgétaires, dans les sous-secteurs ci-dessous, reflètent les grandes orientations des stratégies nationales et sectorielles d'alors :

1. Travaux publics 3 944,93 Mds ;
2. Energie 1 914,53 Mds ;
3. Décentralisation et sécurité 1 584,97 Mds ;
4. Agriculture 838,39 Mds ;
5. Santé 641,3 Mds ;
6. Education 498,24 Mds ;

Par nature de financement, l'essentiel des projets et programmes a été financé par les ressources propres de l'Etat (BND), soit 60% contre 40% du financement extérieur (Finex). Ces deux sources de financement se décomposent ainsi qu'il suit :

- projets 100% BND pour 8 276,5 Mds, soit 51% ;
- fonds de contreparties : 1 493,3 Mds, soit 9 % y compris les droits et taxes pour 727,3 Mds;
- prêts projets : 2 642,24 Mds, soit 16% ;
- dons projets : 4 128,76 Mds, soit 24%.

1) Travaux Publics

Au titre du développement et de l'entretien des réseaux routiers, de nombreuses réalisations sont enregistrées, notamment :

- l'achèvement des travaux de construction de la route 2x2 voies du Pk36-Coyah ;
- l'achèvement des travaux d'aménagement de 63 km de la route Nationale RN2 entre Kissidougou Pk53-Gueckédou ;
- l'achèvement des travaux de construction du Pont Kaka ;
- le lancement des travaux de bitumage des transversales T8, T9 et T10 à Conakry.
- la semi réhabilitation de 500 Km de Routes Nationales (Coyah-Kindia-Mamou-Dabola, Mamou-Dalaba-Pita-Labé et N'Zérékoré-Beyla) ;
- l'entretien de 500 km de Routes Nationales (Dabola-Faranah, Labé-Tougué, Labé-Mali, Sana-Kérouané-Beyla) ;

- l'entretien de plusieurs ouvrages de franchissement sur les Routes Nationales (4 ponts métalliques et sept (7) bacs fluviaux);
- la réhabilitation et la construction de 1 505 km de routes préfectorales et communautaires ;
- le bitumage de 30 km de voies urbaines à Conakry et le démarrage des travaux d'entretien des voiries dans les 5 Communes de Conakry.

2) Eau et énergie

Dans le secteur Eau-Energie, les principales réalisations ci-après ont permis le taux d'accès à l'eau potable et l'énergie :

- la poursuite des travaux de construction de l'aménagement hydroélectrique de Souapiti ;
- la réhabilitation de la centrale thermique de Kaloum 5 et des auxiliaires communs à Kaloum 3 et 5 ;
- la mise en réseau des trois groupes de la centrale Kaloum 5 ;
- les travaux de construction du bâtiment du dispatching ;
- la construction et l'équipement de 49 postes MT/BT ;
- l'installation du réseau électrique MT/BT dans 7 préfectures et la réception provisoire des réseaux électriques MT/BT dans 18 autres préfectures ;
- le remplacement des 3,5 km de la conduite principale DN 700mm(Enta –Sangoya) ;
- l'achèvement des travaux du projet de renouvellement des installations de la première station de traitement d'eau de Yessouloun ;
- le renouvellement de 15 000 branchements particuliers de quatre (4) nouveaux forages à Kakimbo et à Donka ;
- la construction de 154 bornes fontaines publiques de type SEG dans les communes urbaines et Conakry ;
- la réalisation de 580 forages équipés de pompes à motricité humaine en milieu rural;
- la construction de 114 forages dans les structures scolaires;
- la construction de 22 systèmes simplifiés d'approvisionnement en eau potable.

3) Agriculture

Au niveau du secteur agricole, les principales réalisations portent sur :

- la mise à la disposition de la population agricole de 60 190 tonnes d'engrais, 3 775 tonnes de semence de riz, 1 420 tonnes de semence de maïs, 250 tonnes de semence de soja, 52.808 litres d'herbicide total, 10.000 litres d'herbicide sélectif, 95.500 litres d'insecticide et 6.150 kg de fongicide;
- l'encadrement de 49 560 familles paysannes pour la maîtrise et adoption des technologies diffusées des techniques culturales ;
- l'encadrement de 3.568 groupements en amélioration des aspects organisationnels et de gestion ;
- la formation de 510 élus des groupements producteurs en appropriation du rôle et responsabilisation des élus ;
- la formation de 60 femmes des groupements en techniques améliorées d'étuvage du riz ;
- la formation de 10 cadres à l'extérieur(Japon, Chine, Egypte, Thaïlande, Nigeria) sur divers thèmes ;

- l'installation de 12 écoles aux champs sur l'arachide, le maïs, le manguier, les cultures maraichères ;
- la mise en valeur de 175.000 ha d'anacardier ;
- la livraison de 518.997 plants de cacaoyer à 551 producteurs pour une superficie de 1.460 ha ;
- la mise en pépinière de 564.400 plants de cacaoyer ;
- la livraison de 34.123 plants de café robusta à 71 producteurs pour 24 ha ;
- la mise en pépinière de 207.899 plants de caféier Arabica pour couvrir 1.500 ha en Moyenne Guinée
- la livraison de 31.573 plants de palmier à huile à 380 producteurs en Guinée Forestière pour une superficie de 221 ha

4) Administration-défense-sécurité

En matière de renforcement des capacités institutionnelles, logistiques et humaines des forces de défense et de sécurité, les principales réalisations sont :

- la restructuration de 10 unités de l'armée de terre ;
- la formation de 5094 officiers, sous-officiers et militaires du rang dont 318 dans les pays amis ;
- la formation de 705 gendarmes officiers et sous-officiers dont 49 à l'étranger ;
- la poursuite des travaux de construction et réhabilitation d'infrastructures militaires ;
- la formation du personnel policier en gestion des ressources humaines (440 fonctionnaires des services déconcentrés, 55 des services centraux et 60 cadres de la direction des ressources humaines) ;
- la formation de 25 fonctionnaires de la sécurité publique en méthodes et principes de sécurisation des explosifs à usage civil durant le transport ;
- la rénovation et l'équipement des commissariats centraux de Matoto et Sonfonia ;
- la poursuite des travaux de rénovation des centres de formations de Kagbélen et Kafiliya ;
- la restauration du commissariat urbain de Bonfi.

5) Santé

Dans le domaine de la santé, plusieurs actions ont été réalisées parmi lesquelles on peut citer :

- la supervision de 9 établissements Hospitaliers publics et de 40 structures privées de la ville de Conakry ;
- la formation et l'équipement de 9 160 agents de santé communautaires sur 16 634 prévus, soit 57,04% ;
- l'installation des DHIS2 dans tous les hôpitaux, les DRS et les DPS du pays;
- l'approvisionnement des hôpitaux en vaccins pour les enfants et les femmes enceintes;
- la dotation des hôpitaux en CTA contre le paludisme;
- la poursuite des travaux d'extension de l'hôpital Donka.
- La mise en place d'un système de surveillance épidémiologique des sites dans les préfectures de N'Zérékoré, Gueckédou, Pita et Kankan

6) Education

Dans le secteur de l'éducation, l'amélioration de l'accès, l'offre et la qualité de l'enseignement est concrétisée par un ensemble d'actions dont entre autres :

- la construction/réhabilitation de 300 salles de classe ;
- la construction de 4 écoles à classe unique au primaire ;
- la construction de 48 salles de classe au lycée;
- la formation initiale de 33 éducateurs/trices dans les ENI ;
- le recrutement de 5 000 enseignants du primaire ;
- la formation continue de 670 enseignants des classes expérimentales EGRA à la lecture au CP ;
- la formation continue de 10 312 enseignants du tiers faible ;
- la formation continue de 4 011 enseignants du tiers moyen ;
- la dotation des écoles primaires publiques en 45 238 manuels scolaires ;
- le recrutement de 2750 enseignants au secondaire ;
- l'acquisition et la mise à disposition de 726 877 manuels de mathématiques, sciences de la vie et de la terre, français et sciences physiques ;
- l'acquisition de 3 000 mobiliers et équipements scolaires ;
- la construction de 1490 latrines au primaire et au secondaire ;
- l'aménagement de 801 points d'eau dans les écoles secondaires et primaires ;
- l'inscription de 45 enseignants au doctorat et 208 au master.

4.2 PERSPECTIVES

Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020 fixe les bases de la transformation structurelle de l'économie nationale à l'effet d'impulser une croissance créatrice de richesse et d'emplois. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie globale du PNDES consiste d'une part, à asseoir les bases institutionnelles solides, à développer un capital humain capable de favoriser la croissance économique et réduire les inégalités. L'objectif majeur recherché est de (i) développer le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, (ii) promouvoir une industrie manufacturière incorporée aux secteurs primaire et minier et (iii) d'intégrer le secteur minier au reste de l'économie.

Les principaux projets et programmes du CBMT 2019-2022 en lien avec le PNDES sont :

1. Développement rural

- La réhabilitation des pistes rurales;
- La campagne agricole;
- La Mécanisation agricole ;
- Le Projet de Développement Rural Intégré pour la relance de l'horticulture et des forages en Guinée ;
- Le Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles (PNAAFA).

2. Santé Publique

- L'appui au programme de reconstruction du système de santé primaire;
- Le programme de reconstruction du système de santé.

3. Education

- Le Programme de construction et d'équipement des universités ;

- Le programme de réhabilitation et de construction des salles de classes élémentaires ;
- Le programme de réhabilitation et de construction des Lycées et collèges.
- Le programme de construction/réhabilitation et équipement des Ecoles Professionnelles ;

4. Travaux Publics

- La construction de la route Labé-Mali-frontière-Sénégal ;
- Le programme de construction des transversales de Conakry ;
- La construction et la réhabilitation des routes préfectorales et communautaires ;
- La Réhabilitation de la nationale Coyah-Mamou-Dabola ;
- La construction de la route Dabola-Kouroussa-Kissidougou ;
- Le programme de réalisation des voiries de Conakry;
- le projet de construction et de réhabilitation de la route Lola-Danani ;
- Le projet de construction de la route PK53-Guékédou-Kondémbadou

5. Energie

- L'aménagement du barrage à buts multiples de Fomi;
- L'aménagement hydroélectrique de Sambagalou
- L'interconnexion Linssan-Fomi;

Le volet « investissement public » du CBMT 2020-2022 est certes important en termes de ressources affectées, mais faible par rapport à l'immensité des besoins exprimés par les Ministères et Institutions dans le Programme National des Investissements (PNI). Ce niveau de programmation doit être amélioré pour consolider les acquis et corriger les faiblesses de manière à accélérer la mise en œuvre du PNDES. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent les efforts du gouvernement dans la poursuite des réformes entreprises et la garantie de l'exécution des objectifs du plan à travers l'accélération des décaissements par l'introduction de nouveaux outils de management des investissements publics notamment la budgétisation en autorisation d'engagement et crédits de paiement. Ces nouveaux outils permettront de relever la capacité d'absorption des financements extérieurs négociés ou en voie de l'être pour une croissance inclusive et partagée.

CHAPITRE 5. ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRES ET STRATEGIE DE LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

5.1. Analyse des risques budgétaires

Les principaux risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs de solde de ce cadrage budgétaire sont entre autres :

- Les chocs macroéconomiques sur la croissance et sur les cours des matières premières (bauxite et pétrole) ;
- Les revendications juridiques contre l'Etat ;
- La dette des sociétés publiques ;
- Les dépenses extra-budgétaires de l'Etat (subventions d'équilibre aux sociétés publiques en particulier dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'assainissement... ;
- Les engagements budgétaires explicites (garanties émises par l'Etat) et implicites associés aux projets de partenariats publics-privés (PPP) ;
- Le taux de change par rapport aux recettes douanières sur les produits d'importation (notamment les produits pétroliers et autres produits de grande consommation);
- Les mouvements sociopolitiques pendant les périodes électorales ;
- Les coûts des catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terres, sécheresses) et épidémies.

5.2. Stratégie de la gestion de la dette publique

L'atteinte d'une croissance à 2 chiffres à l'horizon 2020 telle qu'ambitionnée par le Plan national de développement économique et social requiert une mobilisation suffisante des ressources extérieures. A l'effet de réduire les risques liés à ces financements, l'Etat va recourir aux mécanismes de financement concessionnels et semi concessionnels en conformité avec le programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédits (FEC) du FMI pour la période 2017-2020.

La stratégie d'endettement consiste à

- i. mobiliser les ressources sur le marché financier intérieur ;
- ii. préserver la viabilité de la dette à moyen terme et à ne pas dépasser un niveau modéré de surendettement extérieur ;
- iii. rembourser progressivement les arriérés de la dette intérieure accumulés au cours des exercices précédents ;
- iv. poursuivre les efforts pour apurer les arriérés extérieurs de longue date ;
- v. renforcer le cadre de gestion de la dette

5.2.1. La mobilisation des ressources sur le marché financier intérieur

La mobilisation des ressources sur le marché financier intérieur passe par la poursuite de l'émission des Bons de Trésor, des Appels Publics à l'Épargne (APE) et par l'introduction de nouveaux instruments de financement tels que les obligations du Trésor à moyen terme (3ans). Contrairement aux bons de trésor qui financent les besoins de trésorerie de court terme, les APE et les Obligations du Trésor serviront à financer les investissements publics dans les secteurs préalablement identifiés. Les besoins résiduels sont comblés par un recours au financement extérieur concessionnel ou semi concessionnel. La stratégie consistera à

emprunter pour satisfaire les besoins de financement de l'État tout en veillant sur les risques et les coûts associés. La priorité est accordée à la mobilisation de dons, d'emprunts extérieurs hautement concessionnels (plus de 35% d'élément don), semi-concessionnels.

5.2.2. Préservation de la viabilité à moyen terme de la dette

La prudence sera observée dans la gestion des emprunts extérieurs contractés pour financer les investissements publics afin de préserver la viabilité de la dette tout en limitant sa vulnérabilité. La stratégie consistera dans le cadre de nouveaux prêts à maximiser le caractère concessionnel et à limiter la conclusion de toute dette supplémentaire non concessionnelle au regard du plafond fixé dans le programme FEC.

5.2.3. Remboursement progressif de la dette intérieure et programmation des arriérés extérieurs envers les créanciers hors Club de Paris

Au titre de la gestion de la dette intérieure, l'accent sera mis sur le remboursement progressif (sur une période de sept ans), des arriérés accumulés au cours des exercices précédents suivant des modalités bien définies tout en évitant l'accumulation de nouveaux arriérés en vue de soutenir le secteur privé.

Pour la liquidation des arriérés extérieurs de longue date en vue de leur apurement, les négociations seront engagées avec les créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux. L'objectif est de normaliser progressivement ces arriérés et d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés.

5.2.4. Renforcement du cadre institutionnel de gestion de la dette

Concernant le renforcement du cadre de gestion de la dette, un manuel de procédures opérationnelles a été publié et une déclaration de politique nationale de la dette a été faite. L'exercice DEMPA (Debt Management Performance Assessment) effectué avec le soutien de la Banque Mondiale permettra d'identifier les mesures clés de renforcement de la gestion de la dette déclinées en plan d'action.

Le Gouvernement a prévu de doter le pays d'un logiciel performant de gestion de la dette (SYGADE).

CONCLUSION

Le présent CBMT soumis au Débat d'Orientation Budgétaire a été élaboré dans un contexte marqué par la volonté du Gouvernement de préserver la stabilité macroéconomique et de mettre en œuvre les réformes structurelles, clés de soutien à la croissance pour renforcer la gouvernance et favoriser le développement du secteur privé.

Ce troisième Document de Programmation Budgétaire Pluriannuelle confirme la détermination du Gouvernement de s'inscrire dans l'approche de la gestion axée sur les résultats. Il participe à la mise en application des dispositions de la LORF relatives aux Cadres de Dépenses à Moyen Terme, aux budgets programmes pour une meilleure articulation entre politiques publiques, plans, stratégies et budget de l'Etat.

Ces nouveaux instruments de budgétisation pluriannuelle permettent de renforcer la gouvernance économique, facteur d'une croissance inclusive forte, diversifiée et durable, favorable à une Guinée émergente.

Pour ce troisième passage devant la représentation nationale, outre le CBMT/CDMT global 2020-2022, il est important de noter que l'élaboration des Cadres de dépenses à Moyen Terme Sectoriels est étendue à tous les Ministères.

Liste des tableaux

Tableau 1: Exécution globale des recettes à fin mars 2019 (en milliards de GNF).....	12
Tableau 2: Projections des recettes par nature	17
Tableau 3: Projection des recettes fiscales par catégorie	18
Tableau 4: Evolution des dons, legs et fonds de concours de 2020 à 2022	19
Tableau 5: Projection des autres recettes pour la période 2020-2022.....	19
Tableau 6: Projection des dépenses par nature.....	20
Tableau 7: Répartition des projections du CBMT 2020-2022 par pilier du PNDES.....	23
Tableau 8: Projection des dépenses d'investissement par secteurs et sous-secteurs 2020-2022	23

Liste des graphiques

Graphique 1: Evolution des principaux agrégats budgétaires de 2019 à 2022	17
Graphique 2: Projection des recettes fiscales sur la période 2020-2022.....	18
Graphique 3: Projections des autres recettes sur la période 2020-2022.....	20
Graphique 4: Evolution des dépenses courantes et dépenses d'investissement 2019-2022	21
Graphique 5: Evolution des dépenses d'investissements par sources de financement et secteur	25

CBMT/CDMT global 2020-2022

Annexe 1 : Cadre budgétaire à moyen terme 2020-2022

Annexe 2 : CDMT par fonction et par titre

Annexe 3 : CDMT par Ministères et Institutions, par titre

Glossaire

Allègement de la dette : toute forme de réaménagement de la dette qui allège le fardeau de la dette. Il y a allègement de la dette lorsque la *valeur actualisée* des obligations au titre du *service de la dette* est réduite et/ou les échéances sont différées de sorte que les obligations à court terme au titre du service de la dette sont moins élevées.

Autorisation d'Engagement (ou autorisation de programme) : autorisation d'engager des dépenses pouvant entraîner des paiements pendant plusieurs années.

Budget de l'Etat : acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat. Il est également un acte politique par lequel le Gouvernement fait ses choix en termes de dépenses et de fiscalité.

Budget de programme (ou budget de performance): budget structuré en programmes et, éventuellement, sous-programmes (ou actions) et activités, comprenant des exposés des stratégies et des objectifs, et des indicateurs de performance.

Cadrage macroéconomique : traduction chiffrée des politiques économiques dans une approche de moyen terme sur la base des hypothèses concernant l'évolution de l'environnement économique national et international.

Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) : prévision des agrégats budgétaires non désagrégée par secteur ou ministère. Il est associé à un cadre macro-économique d'ensemble. Il fait apparaître le total des dépenses publiques, le total des recettes publiques, le déficit, l'endettement, ..., de façon cohérente avec l'équilibre macro-économique. La plupart du temps, il fait également apparaître les dépenses et les recettes publiques à un niveau de désagrégation limité, entre cinq et dix catégories de recettes et de dépenses par nature.

Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT): programme de dépenses glissant, préparé annuellement et donnant des projections indicatives de dépenses annuelles sur une période de trois à quatre ans. Le CDMT doit être conforme au TOFE prévisionnel. Le CDMT détaille les dépenses selon leur destination (structures administratives, programme, etc.). On distingue souvent :

CDMT global : appelé aussi cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) qui présente les dépenses par ministère ou secteur, et qui sert souvent à encadrer la préparation du budget et des CDMT sectoriels ;

CDMT sectoriels/ministériels : traitent de l'allocation intra sectorielle des ressources. Pour assurer un lien effectif avec le budget et responsabiliser les ministères, les CDMT sectoriels doivent être organisés par ministère. Lorsqu'un secteur couvre plusieurs ministères, chaque CDMT ministériel doit être clairement identifié dans le CDMT sectoriel.

Cadre macroéconomique à moyen terme : projection des comptes des agents économiques et des équilibres sur le marché. Les cadres macroéconomiques les plus simples comportent les projections du secteur réel (équilibre entre les emplois et ressources des biens et services), du secteur monétaire, de la balance des paiements et du TOFE.

Calendrier budgétaire : calendrier indiquant les dates principales du processus de préparation et d’approbation du budget, et notamment la date de diffusion de la Circulaire budgétaire, celles de la période d’examen des estimations avec les ministères et institutions, celles à laquelle le projet de budget est soumis au parlement.

Chaine de résultats : différents niveaux de résultats permettant de consigner les changements apportés (résultat à court terme ou extrant ; résultat à moyen terme ou effet ; résultat à long terme ou impact).

Circulaire Budgétaire : document qui introduit la préparation des projets de budget des ministères. Elle définit le contenu des demandes budgétaires des ministères. Il est souhaitable qu’elle comporte des plafonds de dépenses par ministère.

Classification (nomenclature) budgétaire : la classification budgétaire classe les crédits du budget et les opérations sur ces crédits budgétaires selon divers critères tels que la destination des crédits ou leur nature économique. Elle comprend différents segments correspondant à ces différents critères (classifications administratives, économique, fonctionnelle, programmatique, etc.).

Classification économique: classification des dépenses d’après leur caractère économique (courantes ou en capital).

Classification fonctionnelle: classification des dépenses par objectif socioéconomiques. La classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) des Nations unies est la norme internationale.

Classification par nature: ce devrait être une classification économique des dépenses, mais elle mélange quelquefois les catégories économiques et les catégories administratives.

Crédits (Autorisations d’engagement et crédits de paiement) : l’autorisation parlementaire encadre les deux extrémités de la chaîne de dépenses que sont l’engagement juridique et le paiement :

- les autorisations d’engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l’année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d’engagement.

Crédit évaluatif: crédits dont le montant est indicatif et qui peut être dépassé. Il s’agit de crédits tels que les crédits relatifs aux charges de la dette de l’État, aux frais de justice ou à la mise en jeu des garanties accordées par l’État.

Crédits limitatifs: montant plafonné d’une somme inscrite dans le projet de loi de finances, que les administrations ne peuvent pas dépasser durant la période d’exécution du budget. Sauf exception, les crédits sont limitatifs.

Décret de répartition: dès la promulgation de la loi de finances, le décret de répartition fixe les crédits ouverts.

Déficit budgétaire : excédent des charges sur les recettes pour l’ensemble des opérations du budget général, des budgets annexes et des budgets d’affectation spéciale.

Dépenses obligatoires : dépenses que l'Etat est obligé de couvrir, par exemple les salaires des fonctionnaires, les pensions des retraités, le service de la dette.

Dépense fiscale: les dépenses fiscales s'analysent comme des dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes et donc, pour les contribuables, un allègement de leur charge fiscale par rapport à ce qui serait résulté de l'application de la norme, c'est-à-dire des principes généraux du droit fiscal.

Dettes publiques: ensemble des dettes de l'État résultant des emprunts que ce dernier a émis ou garantis.

Documentation budgétaire : comprend la présentation du budget annuel, les documents justificatifs (documents de référence des propositions et de l'examen des risques financiers, les rapports produits en cours d'exercice pour suivre l'exécution du budget et les comptes définitifs, etc.).

Engagement comptable: l'engagement comptable est la passation d'une écriture indiquant qu'un engagement juridique consommera un crédit de paiement ou une autorisation d'engagement. L'engagement comptable doit précéder l'engagement juridique.

Engagement juridique: l'engagement juridique est l'étape du processus de dépenses à laquelle un contrat ou toute autre forme d'accord est passé, en général en vue de la livraison future de biens ou de services. Une obligation de paiement n'est constatée qu'une fois le service rendu ou la livraison effectuée.

Équilibre (principe de l'équilibre): les dépenses sont équilibrées par des recettes et emprunts, le besoin de financement de l'État et ses modalités de couverture sont décrits.

Espace budgétaire : marge qui permet au gouvernement d'affecter des ressources à la poursuite d'un objectif sans mettre en péril la viabilité de sa position financière ou la stabilité de l'économie.

Finances publiques : ensemble des opérations et règles gouvernant les finances des administrations publiques.

Fonds extrabudgétaires: ils effectuent des opérations des administrations publiques qui ne sont pas incluses dans le budget annuel (ou dans le budget général, selon certaines définitions).

Fongibilité: elle laisse la faculté de définir l'objet et la nature des dépenses dans le cadre du programme. Dit autrement, l'enveloppe budgétaire est globalisée.

Fongibilité asymétrique: la fongibilité est asymétrique lorsque les crédits affectés à une nature de dépense (aux crédits de personnel dans le budget français) peuvent être utilisés pour d'autres natures de dépense, sans que l'inverse soit permis.

Gestionnaire de crédit: un administrateur de crédits qui participe à l'exécution du budget, sans avoir le pouvoir d'émettre des ordonnancements.

Gestion de fait: gestion effectuée par une personne (comptable de fait) qui gère des fonds publics sans être comptable public.

Gestion axée sur les résultats (GAR) : une approche à la gestion qui est à la fois global et basée sur le cycle de vie d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Cette approche intègre la stratégie d'ensemble, les gens, les processus et les mesures pour améliorer la prise de décision ainsi que pour influencer le changement.

Indicateur : variable ayant pour objet de mesurer, de décrire ou d'apprécier totalement ou partiellement un état, une situation et/ou l'évolution d'une activité ou d'un programme.

Indicateur de performance: il mesure la performance d'un programme ou d'une organisation selon ses trois dimensions. Les indicateurs de performance comprennent des indicateurs de moyens et de produits pour mesurer l'efficacité, des indicateurs de qualité et des indicateurs de résultats socio-économiques pour mesurer l'efficacité.

Liquidation: opération qui a pour objectif de vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant de la dépense. Elle est faite au vu des titres établissant les droits acquis aux créanciers

Loi de finances: loi qui autorise l'ensemble des ressources et des charges de l'État avant le début d'un exercice (loi de finances initiale), qui modifie les autorisations (loi de finances rectificative), ou constate les résultats financiers d'une année (loi de règlement).

Loi organique relative aux lois de finances (LORLF): désigne, en Guinée, la loi organique N° 012 du 6 août 2012 relative aux lois de finances, qui fournit un cadre général pour la gestion budgétaire.

Méthode comptable: une méthode comptable est l'ensemble des principes comptables qui déterminent quand les effets d'opérations ou événements doivent être constatés à des fins d'information financière. Elle a trait à la date des évaluations, quelle que soit la nature de celles-ci. Il existe une variété de méthodes comptables dont les deux positions extrêmes sont la comptabilité base caisse et la comptabilité de l'exercice.

Mise en débet: arrêté ou jugement ministériel qui sanctionne la responsabilité financière du comptable et l'oblige à rembourser un montant.

Mouvement de crédits: transfert de crédits d'une rubrique du budget à une autre.

Non-affectation (principe de la): principe selon lequel l'ensemble des recettes assure l'exécution de l'ensemble des dépenses.

Nomenclature budgétaire: la classification budgétaire classe les crédits du budget et les opérations sur ces crédits budgétaires selon divers critères tels que la destination des crédits ou leur nature économique. Elle comprend différents segments correspondant à ces différents critères (classifications administrative, économique, fonctionnelle, programmatique, etc.).

Objectif : un objectif est le but déterminé d'une action, l'expression de ce que l'on veut faire. Par exemple améliorer les conditions matérielles du personnel de santé. A chaque programme sont associés un ou plusieurs objectifs stratégiques, qui doivent être arrêtés en cohérence avec les politiques sectorielles et les orientations du Gouvernement. L'atteinte d'un objectif est mesurée par un ou plusieurs indicateurs.

Ordonnancement (ou mandatement): ordre donné par l'ordonnateur au comptable public d'effectuer le paiement d'une somme due.

Ordonnateur : administrateur de crédits ayant le pouvoir de prescrire des ordonnancements.

Paiement: étape finale du processus de dépenses où le comptable public effectue le paiement.

Partenariat public privé (PPP): contrats en vertu desquels des agents publics et privés fournissent des infrastructures et des services traditionnellement fournis par le secteur public (par exemple hôpitaux, écoles, prisons, routes, ponts, etc.). Par ailleurs, on appelle concessions les accords en vertu desquels l'opérateur privé assume une partie des responsabilités d'entretien et d'aménagement des actifs.

Plans de passation des marchés : document par lequel les administrations publiques organisent la planification des marchés publics.

Plan d'engagement des dépenses budgétaires : document de programmation périodique (de préférence par trimestre ou semestre) des engagements des dépenses correspondantes au plans de passation des marchés suivant les crédits budgétaires prévus dans la loi de finances.

Politique publique : une politique publique est un ensemble de décisions et d'activités, cohérentes au moins intentionnellement, prises par des acteurs publics qui visent à apporter une réponse plus ou moins institutionnalisée à une situation jugée problématique.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur totale des biens et services finaux produits par les résidents d'un pays au cours d'une année donnée, y compris à l'aide des facteurs de production utilisés à l'étranger ; valeur totale des dépenses en biens et services produits sur le territoire national.

Produit national brut (PNB) : valeur totale des biens et services finaux produits par un pays au cours d'une année donnée, y compris par des facteurs de production dont la propriété est étrangère ; valeur totale des dépenses en biens et services produits par les résidents d'un pays.

Rapport économique et financier (REF): annexe du projet de lois de finances qui analyse la situation économique et présente les hypothèses et la politique dans lesquelles s'inscrit le projet de loi de finances.

Programme : selon la définition de la LOLF française, un programme regroupe un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation.

Projet annuel de performance : l'annexe explicative du projet de loi de finances établie pour chaque programme exprime, entre autres, les performances obtenues les années passées et attendues dans les années à venir liées à la réalisation de chacun des programmes.

Rapport annuel de performance : document exprimant les performances réellement obtenues par rapport aux objectifs figurant dans les projets annuels.

Régie d'avances : procédure qui met à disposition d'un fonctionnaire des fonds pour régler des dépenses. Les régies d'avances fonctionnent selon le principe de l'avance permanente, mais sont contrôlées à chaque reconstitution par le comptable public.

Régulation budgétaire : instrument de maîtrise du rythme de l'exécution des dépenses à disposition du ministre des finances pour prévenir une détérioration des équilibres financiers. La régulation permet ainsi : (i) d'annuler des crédits budgétaires et (ii) de rendre des crédits budgétaires indisponibles.

Report de crédit : possibilité d'ajouter aux dotations de l'année budgétaire suivante, les crédits de paiement ouverts et non utilisés au cours de l'exercice écoulé.

Redevabilité : obligation de présenter des rapports (rendre compte) et d'assumer ses responsabilités (rendre des comptes).

Résultat (d'un programme): selon les auteurs et les organisations, le terme résultat peut désigner les seuls résultats socio-économiques, ou l'ensemble constitué par les produits (services rendus) et les résultats socio-économiques (comme dans l'expression gestion axée sur les résultats).

Résultats socio-économiques : changements socio-économiques imputables à l'intervention publique. On peut distinguer : (i) les résultats socio-économiques directement imputables à une politique ou un programme ; (ii) les résultats socio-économiques finaux, qui sont le plus souvent la conséquence de plusieurs résultats socio-économiques déjà atteints.

Secteur public : le secteur public se compose des administrations publiques et des unités sous leur contrôle, engagées dans des activités à caractère industriel, commercial ou financier.

Sincérité (principe de la) : l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières fournies par l'État.

Service de la dette : remboursement du *principal* et paiement des *intérêts*.

Solde (déficit/surplus) global (des finances publiques): recettes plus dons reçus, moins les dépenses moins les transactions nettes sur actifs financiers et passifs, liées aux objectifs de la politique économique.

Solde courant : recettes courantes moins dépenses courantes. Ce solde sert souvent d'indicateur de l'épargne des administrations publiques et, par conséquent, de leur contribution à l'épargne globale.

Solde primaire : solde global, à l'exclusion des paiements d'intérêts.

Soutenabilité budgétaire : c'est la capacité d'un Etat à conduire des actions sans mettre en danger sa capacité à honorer ses engagements financiers dans le futur, c'est-à-dire à rester solvable.

Soutenabilité de la dette (analyse de la): une analyse de viabilité de la dette publique qui étudie la situation de la dette à moyen et à long terme d'un pays.

Spécialité des crédits (principe de la): le principe selon lequel les crédits ouverts en loi de finances le sont pour un objet déterminé. L'unité de spécialité budgétaire désigne le niveau de l'autorisation de dépenses que le Parlement donne au Gouvernement.

Taux de change : taux auquel un pays effectue ses transactions sur les marchés internationaux.

Taux de change fixes : taux de change déterminés par la Banque Centrale pour acheter et vendre la monnaie nationale en échange de devises à un prix prédéterminé.

Taux de change flexibles, flottants : taux de change dont la Banque centrale accepte les variations en réaction à la modification des conditions ou des politiques économiques.

Taux de change nominal : taux de change auquel la monnaie d'un pays s'échange contre les autres devises.

Taux de change réel : taux de change auquel un pays échange ses biens et services contre ceux d'un autre pays.

Taux d'intérêt : prix du marché auquel des ressources sont transférées entre le présent le futur ; rendement de l'épargne et coût de l'emprunt.

Taux d'intérêt nominal : rendement de l'épargne et coût de l'emprunt non corrigés de l'inflation.

Tableau des opérations financières de l'État (TOFE): situation présentant les opérations financières des administrations publiques agrégées par catégorie économique (par exemple, impôts sur le revenu, dépenses de personnel, etc.). La couverture des TOFE varie d'un pays à l'autre, mais au minimum elle correspond aux opérations du budget de l'État et aux autres opérations gérées par le Trésor.

Trésor (fonction): correspond aux tâches liées à la gestion des flux financiers, des encaisses, des actifs financiers, des passifs et à la centralisation comptable.

Unité (principe de l'): le principe selon lequel le budget rassemble, dans un document unique, l'ensemble des recettes et des dépenses de l'État.

Universalité (principe de l'): selon ce principe, (i) les recettes et les dépenses sont inscrites dans le budget pour leur montant brut, sans compensation entre elles ; et (ii) les recettes ne sont pas affectées à une dépense prédéterminée.

Virement (Transfert de crédit): les mouvements de crédits entre unités de spécialisation budgétaire (chapitres ou programme). Certaines lois organiques relatives aux lois de finances distinguent les virements qui affectent la nature de la dépense, et les transferts qui affectent sa destination.